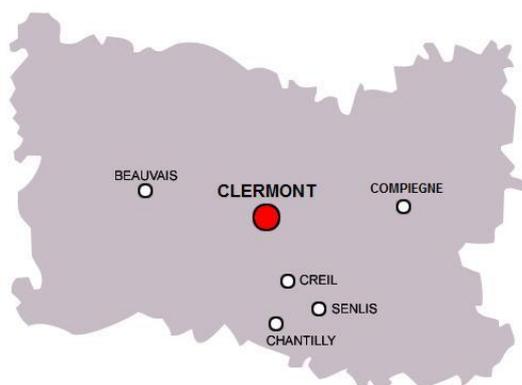




**Clermont**  
de l'Oise

## Contrat de Ville Clermont de l'Oise 2015-2020



Mairie de Clermont – Centre administratif – 7, rue du Général Pershing  
B.P 30083 – Clermont Cédex – 03.44.50.84.84  
[www.mairie-clermont.fr](http://www.mairie-clermont.fr)

Version du définitive 06.07.2015

## Table des matières

Préambule .....	4
I - Stratégie et méthode pour la mise en œuvre du contrat de ville de Clermont.....	5
II – Les Ressources du Territoire.....	7
1 - L’intercommunalité (communauté de communes du Clermontois).....	7
2 - Le Contexte.....	8
2.1 - Historique de la Ville de Clermont .....	8
2.2 - Ville de Clermont – Situation Géographique et différents quartiers .....	9
2.3 - Clermont d’Aujourd’hui.....	10
2.4 - L’environnement Socio-économique .....	11
2.5 - Une population jeune.....	12
2.6 - Taux de chômage .....	13
2.7 - La précarité.....	13
2.8 - L’environnement démographique.....	14
2.9 - Familles monoparentales .....	14
2.10 - Population étrangère .....	15
2.11 - Logements .....	16
2.12 - Caractéristiques du parc de logements.....	17
2.13 - Catégories socioprofessionnelles.....	18
2.14 - Les revenus.....	19
2.15 - Les foyers fiscaux imposables à Clermont.....	19
2.16 - Les Forces en présence (Partenaires institutionnels et associatifs).....	20
<i>Avec la mise en place</i> .....	29
2.16 - Les autres partenaires institutionnels.....	33
2.17 - Les Partenaires associatifs.....	33
2.18 - L’environnement scolaire/Le niveau d’études.....	34
2.19 - L’environnement sportif et culturel .....	38
2.20 - Les entreprises, les commerces .....	39
2.21 - Les monuments classés .....	41
2.22 - Parcs et espaces verts .....	43
2.23 - Les actions culturelles .....	44
2.24 - L’environnement social .....	46
2.25 - La délinquance .....	47
2.26 - Les réseaux de transports .....	48

2.27 - Le tissu associatif.....	48
2.28 - Les politiques publiques de la commune .....	49
III - ORGANISATION .....	54
3. Modalités de pilotage.....	54
3.1 - Le comité de pilotage restreint (interne à la collectivité) .....	54
3.2 - Le comité de Pilotage .....	54
3.3 - Le comité de pilotage technique .....	55
IV - Le Quartier prioritaire – Les Sables .....	59
4.1 - L’histoire d’un quartier.....	59
4.2 - Le quartier d’aujourd’hui : une forme de « grands ensembles ».....	60
4.2.1 - Les atouts spécifiques du quartier .....	60
4.2.2 - Les dysfonctionnements urbains et spécifiques du quartier .....	62
4.3 - Les Sables – Population .....	63
4.3.1 - Les familles monoparentales.....	63
4.3.2 - Une population d’ouvriers/d’employés .....	63
4.3.3 - Une population de cadres très faible .....	64
4.3.4 - Les ménages .....	64
4.3.5 - Les revenus des ménages.....	64
4.3.6 - Les bénéficiaires du RSA.....	64
4.3.7 - Population issue de l’immigration.....	64
4.4 - Logements quartiers nord « Les Sables ».....	65
4.4 - L’emploi – « Les Sables » .....	66
4.4.1 - La précarisation d’un quartier .....	66
4.5 - Education.....	67
4.6 - Tranquillité publique et délinquance .....	68
4.7 - La Santé .....	69
4.7.1 - La santé sur la commune Clermont et le quartier des Sables.....	69
V – Les quartiers vécus « les Sables Beaujeu » et Belle Assise.....	73
5.1 - Les équipements des quartiers vécus .....	73
VI - Définition du cadre stratégique .....	74
6. Le diagnostic participatif établi par pilier.....	74
VII - Les Objectifs opérationnels et leur mise en œuvre .....	78
7.1 - Pilier – Emploi et développement économique.....	78
7.2 - Pilier – Cadre de vie.....	80
7.3 - Pilier – Cohésion sociale.....	81
7.4 - Axe transversal : Egalité entre les femmes et les hommes.....	82

7.5 - Axe transversal : Lutte contre les discriminations .....	82
VIII - Suivi et évaluation du contrat de ville.....	83
IX - GLOSSAIRE .....	84
ANNEXES.....	89
Annexe 1 : DRAC .....	89
Annexe 2 : Liste arrêtée du conseil citoyen .....	89
Annexe 3 : Signatures .....	89
Annexe 1 : DRAC .....	90
Annexe 2 : Liste arrêtée du conseil citoyen .....	91

## LE CONTRAT DE VILLE DE CLERMONT (QUARTIER DES SABLES)

### Préambule

Le contrat de ville de nouvelle génération, qui a succédé au contrat urbain de cohésion le 21 février 2014, a pour singularité de :

- a) Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- b) Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- c) Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- d) Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- e) Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- f) Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- g) Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun ;
- h) Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- i) Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- j) Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations.

Ces orientations sont l'œuvre de la loi n°2014-173 du Février 2014, faisant suite à la décision de Madame Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Education Nationale.

La ville de Clermont, qui dispose de la compétence et de l'expérience en matière de politiques publiques, a souhaité confier la mise en œuvre de ce projet aux techniciens du centre socioculturel municipal de Clermont, sous la responsabilité du chargé de projets de la politique de la ville, le directeur du centre socioculturel.

Elle a par ailleurs souhaité travailler dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs (associations, institutions, les membres du conseil citoyens).

La menée des tables rondes citoyennes et expérimentales a été conduite de concert par les collectivités locales (communauté de communes du pays du Clermontois, Mairie de Clermont), la sous-préfecture de Clermont, en y associant un panel d'acteurs associatifs et institutionnels, révélant ainsi les éléments d'un diagnostic partagé.

# I - Stratégie et méthode pour la mise en œuvre du contrat de ville de Clermont

## **1<sup>ère</sup> phase - le diagnostic du territoire à l'échelle de la ville et d'un quartier : « les Sables »**

La définition et la formation de cinq groupes de travail thématiques :

- a) Activités/économie ;
- b) Emploi/formation/insertion ;
- c) Habitat/services et équipements ;
- d) Environnement/architecture et patrimoine ;
- e) Tourisme/sports/loisirs/vie associative.

Avec pour appui :

### **1) Des Outils**

- Le S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale)
- P.A.D.D (Projet d'Aménagement et Développement Durable)
- PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Les observatoires nationaux (de la pauvreté et de l'exclusion, de la délinquance, de la réussite éducative, de la ville...)
- Les archives de la société archéologique et historique de Clermont,
- Le conseil local de développement durable...

### **2) La consultation des acteurs locaux**

- Citoyens
- Acteurs de la vie sociale et économique

## **2<sup>ème</sup> phase – Le séminaire**

Cette démarche conduite par des acteurs d'une association d'éducation populaire, a favorisé un travail de concertation entre les différents services de la collectivité, les élus, les responsables de services, la direction générale des services, dans le but :

- D'identifier les enjeux du territoire
- De s'approprier et de comprendre les mécanismes du contrat de ville (Clermont étant l'une des quatre communes entrantes du département de l'Oise, dans le cadre de la nouvelle politique de la ville)
- De déterminer les orientations stratégiques
- De bâtir un programme efficient

### **3<sup>ème</sup> phase – Les tables rondes citoyennes et expérimentales en sous-préfecture, ont permis de co-construire le projet de Ville de Clermont**

- ☑ Identification de l'état des lieux et des enjeux par les services de l'Etat.
- ☑ Identification des forces/faiblesses du territoire et restitutions avec les acteurs institutionnels et associatifs.
- ☑ Les orientations stratégiques et pistes de préconisations

### **4<sup>ème</sup> phase – Implication des usagers pour la constitution d'un conseil citoyens, la concertation autour du projet de territoire**

- ☑ Mobilisation et sensibilisation des usagers sur le contrat de ville
- ☑ Implication et concertation du conseil citoyen
- ☑ Accompagnement et expertise d'usage autour des 3 piliers.

Ces 4 phases ont été animées par les services de l'Etat, le Chargé de projets politique de la Ville, le coordinateur de Picardie en ligne, l'association boîte à projets (séminaire, conseil citoyen : expertise d'usage autour des 3 piliers).

Chaque étape a été rédigée et élaborée en comité technique et validé par le comité de pilotage.

Entre septembre 2014 et juin 2015 ; 8 réunions de pilotage ont permis de valider les différentes étapes de l'élaboration du contrat de ville.

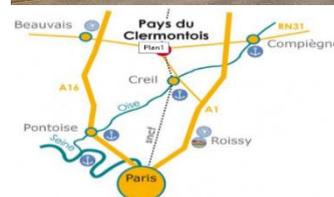
## II – Les Ressources du Territoire

### 1 - L'intercommunalité (communauté de communes du Clermontois)

#### 19 communes, au coeur de l'Oise

La Communauté de communes du Clermontois, ou Pays du Clermontois, regroupe 19 communes et s'étend sur 135 kilomètres carrés, au cœur du département de l'Oise, dans la partie sud de la région Picardie.

La population du Pays du Clermontois représente 38.282 habitants (population légale 2015), la plus petite commune compte 96 habitants, la plus importante, Clermont en compte 11.066.



Créée en 1960, l'intercommunalité du Clermontois a été l'une des toutes premières en France.

D'abord connue sous le nom de District Urbain de Clermont, elle est ensuite devenue le District du Clermontois, puis la Communauté de Communes du Clermontois en 2000. Elle porte également l'appellation Pays du Clermontois.

Chaque jour, la Pays du Clermontois équipe, entretient, structure et aménage son territoire avec la volonté permanente de développer la solidarité entre les communes. Pour améliorer la vie des habitants, il met en œuvres des services, les gère au quotidien et favorise le développement économique. La Communauté de Communes du Clermontois protège son patrimoine et son environnement, remplit ses missions quotidiennes et prépare l'avenir. Le Pays du Clermontois affirme également sa vocation départementale au travers de ses voies de communication et de ses relations avec d'autres collectivités voisines.

#### **A/ la Communauté de Communes du Clermontois exerce des compétences importantes**

##### *a) Développement économique, insertion*

- Développement économique – Zone d'activités : création, gestion, prospection
- Insertion (MEF).

##### *b) Aménagement, cohérence territoriale*

- Voirie intercommunautaire
- Schéma de cohérence territoriale.

##### *c) Habitat et Solidarité*

- Crèche
- Logement (Plan Local de l'Habitat)
- Accueil des gens du voyage.

##### *d) Environnement, eau, assainissement, gestion des déchets*

- Eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Collecte, traitement et valorisation des déchets.
- Secours et lutte contre l'incendie
- Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

## 2 - Le Contexte



### 2.1 - Historique de la Ville de Clermont

Dernier promontoire de l'Ile de France face à la plaine picarde, la ville de Clermont est née au sommet de sa colline, à partir d'une construction militaire en bois, probablement au X<sup>ème</sup> siècle.

C'est en 1023 que nous trouvons la première trace écrite de l'existence de Clermont, avec la désignation de son Seigneur, Beaudouin, à l'occasion d'une rencontre entre les Grands du Royaume de France.

Peu à peu la ville se développe au pied de son donjon, bâti en pierre et obtient même une charte d'affranchissement en 1197.

Fortifiée au XIV<sup>ème</sup> siècle, Clermont vit de l'agriculture, notamment la vigne, et du commerce, puisqu'elle est située à la croisée des axes Rouen-Reims et Paris-Amiens.

Jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, la ville subit guerres et pillages, notamment lors des guerres de religions en raison d'une forte présence protestante. Un temple y est même autorisé, détruit en une semaine après la révocation de l'édit de Nantes.

Clermont est le siège de nombreuses juridictions sous l'Ancien Régime : baillage, grenier à sel, maîtrise des eaux et forêts, et abrite ainsi une petite noblesse de robe.

La Révolution française ne provoquera pas de bouleversements dans la ville. Membre de la famille royale, le comte de Clermont voit cependant ses biens confisqués.

En 1799 s'installe une pension recueillant des personnes reconnues « folles » ; ce sera l'origine de notre centre hospitalier interdépartemental spécialisé dans la psychiatrie, l'un des plus grands de France, marquant l'évolution socio-économique de la ville et de ses environs depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Quelques industries se développent au pied nord de la colline, à partir de l'arrivée du chemin de fer en 1846.

La Première Guerre Mondiale touche peu la ville, située à l'arrière du front, mais plusieurs états-majors d'armée y installent successivement leur quartier général. C'est ainsi que des rencontres avec le Général Pershing représentant l'armée américaine ont lieu à Clermont.

La Seconde Guerre Mondiale est plus meurtrière, notamment à l'intérieur même de l'hôpital psychiatrique où de nombreux patients décèdent durant l'Occupation, faute de nourriture et en raison d'un lourd bombardement allié de quartiers industriels de la ville à quelques jours de la Libération.

## 2.2 - Ville de Clermont – Situation Géographique et différents quartiers

Située aux portes de l’Ile de France, au cœur de l’Oise, Clermont bénéficie de réseaux routiers et ferroviaires (1 station SNCF) qui la positionne à 45 minutes de Paris et à moins de 30 minutes de Beauvais, Compiègne et Creil.

Assise sur un territoire étroit, Clermont s’est très tôt associée aux communes rurales limitrophes dans une structure intercommunale. En effet, en 1960, elle crée le sixième District de France, en vue de se doter de nombreux équipements et services pour le bien-être de ses habitants. Et parmi les premières compétences prise en charge par le District, se trouvaient alors le logement et le développement économique.

Clermont a été choisie pour accueillir les logements sociaux tandis que la zone industrielle a été aménagée sur la commune voisine de Breuil-le-Sec.

S’est ainsi qu’est né au milieu des champs un quartier à habitat social à la périphérie de Clermont : le quartier des Sables. C’est véritablement, du fait de sa création ex nihilo et de son architecture faite de barres et d’une petite tour, la seule vraie représentation d’un quartier dans la ville.

Clermont est aujourd’hui caractérisée par un centre-ville ancien, qui a fait l’objet depuis de travaux de rénovations importantes (réfection vitrines des commerçants, élargissement des trottoirs, nouveaux sens de circulation, opération ravalement de façades...), autour duquel s’articulent quatre ensembles d’habitat collectif, reliés de zones pavillonnaires.

Ces 4 ensembles composent les 35 % de logements sociaux que compte la ville, soit 1 673 sur 4782 logements privés/publics.

Dans le quartier le plus peuplé, le quartier des Sables, résident 2 493 habitants, parmi lesquels 1 469 sont ciblés dans le « quartier prioritaire ».

A Clermont, 39.10 % (en 2011) des usagers sont propriétaires, contre 58.5 % en location, auprès d’un bailleur privé (25.30 %) ou d’un bailleur public (33.20%).

	Propriétaires (en % de RP)	Locataires (en % de RP)	Locataires HLM (en % de RP)	A titre gratuit (en % de RP)
Nord	17,9 %	80,6 %	71,3 %	1,5 %
Nord Est-Sud Ouest	39,1 %	58,8 %	22,2 %	2,2 %
Ouest	55,9 %	39,9 %	17,0 %	4,2 %
Sud Est	59,9 %	37,9 %	23,7 %	2,2 %
<b>Clermont</b>	<b>39,1 %</b>	<b>58,5 %</b>	<b>33,2 %</b>	<b>2,3 %</b>
<b>Unité Urbaine Clermont</b>	<b>58,5 %</b>	<b>39,1 %</b>	<b>21,5 %</b>	<b>2,4 %</b>

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE UU 2010 – Unités urbaines

Lecture : En 2010, la commune comptait 39,1 % de résidences principales composées de propriétaires, n.d de locataires, 33,2 % locataires HLM, 2,3 % de personnes logées à titre gratuit.

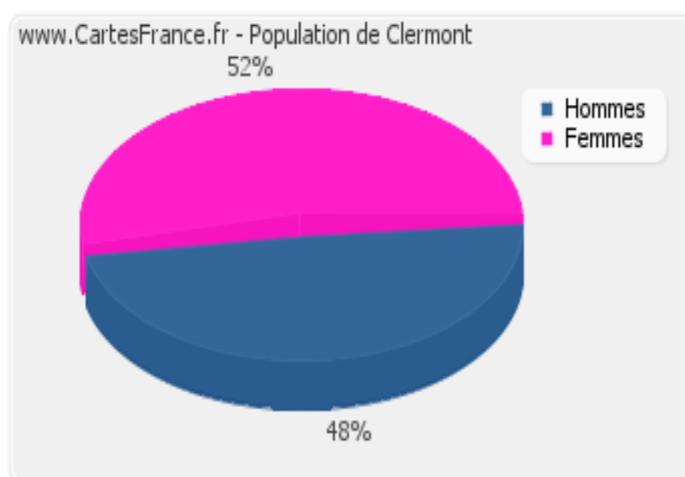
### 2.3 - Clermont d'Aujourd'hui

Afin de préserver le charme de son équilibre entre patrimoine historique et patrimoine naturel, Clermont est classée pour 1/3 en zone non constructible, ce qui permet à ses 11 066 habitants de profiter d'un cadre de vie privilégié.

Les efforts réalisés depuis une vingtaine d'année par l'équipe municipale poursuivent dans cette direction, notamment à travers les récents aménagements du centre-ville, la sécurisation de la circulation piétonne des écoles, la réalisation d'un Centre Socioculturel, mais aussi à travers une volonté marquée de donner à chacun la possibilité de réaliser ses projets personnels ou associatifs, d'agir dans un contexte dynamique et solidaire.

#### Répartition de la population de Clermont par sexe :

- Le nombre de Clermontoises en 2007 était de 5 556
- Le nombre de Clermontois en 2007 était de 5 057

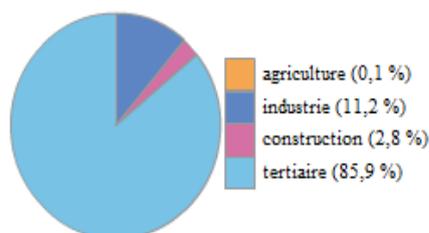


## 2.4 - L'environnement Socio-économique

Malgré une localisation en apparence favorable au centre du département de l'Oise, le tissu économique de la Ville de Clermont, ville centre d'un bassin économique peu développé, est relativement fragile : concurrence des grands pôles urbains (Beauvais, Bassin Creillois, Compiègne, sous influence des difficultés économiques dans le Bassin Creillois (Vallourec, Sollac...), mono activité (santé).

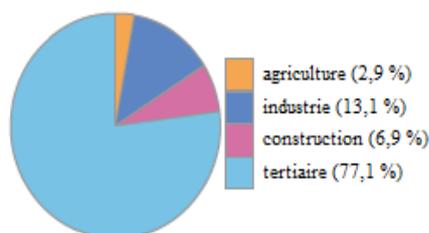
Ville hospitalière (CHI) et siège d'une Sous-Préfecture, Clermont est caractérisée par la prépondérance des emplois du secteur public se traduisant notamment par une forte présence de l'emploi féminin tertiaire.

Répartition des emplois par secteur d'activité  
Sélection 2011



source : Insee, RP exploitation complémentaire - total : 5 526

Répartition des emplois par secteur d'activité  
France 2011



source : Insee, RP exploitation complémentaire

L'emploi féminin à temps partiel est très développé : 20,3 % de l'emploi féminin.

	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel		
	Homme	Femme	Total
Nord	9,0 %	23,5 %	16,6 %
Nord Est-Sud Ouest	4,5 %	19,9 %	12,0 %
Ouest	3,7 %	18,6 %	11,5 %
Sud Est	3,3 %	18,0 %	10,7 %
<b>Clermont</b>	5,2 %	20,3 %	12,8 %
<b>Unité Urbaine Clermont</b>	4,7 %	20,9 %	12,8 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

La part des salariés occupant un emploi à temps partiel rapporte chez les 15 ans ou plus le nombre de salariés occupant un emploi à temps partiel sur l'ensemble de la population de 15 ans ou plus salariée. (Nombre de salariés de 15 ans ou plus / Population totale de salariés de 15 ans ou plus) x 100 cadres et professions intellectuelles supérieures rapporte chez les 15-64 ans le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures en emploi.

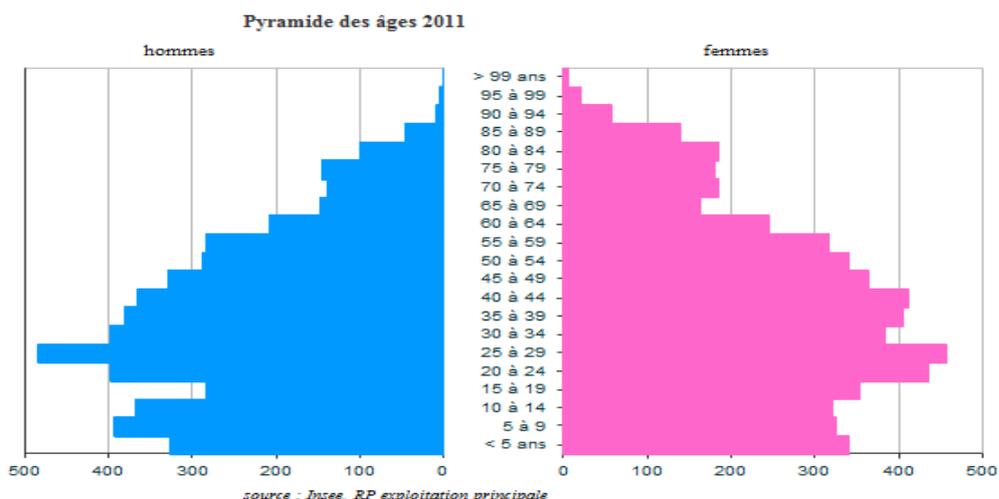
Lecture: En 2010, la part des salariés occupant en emploi à temps partiel était de 12,8 % dans la commune, 5,2 % chez hommes et 20,3 % chez les femmes.

Si la situation générale de l'emploi est légèrement moins préoccupante que sur l'ensemble du département, on constate une forte augmentation du chômage des femmes (familles monoparentales), du chômage des jeunes et du chômage de longue durée.

L'offre d'emploi est variée mais d'un niveau de qualification supérieure à la demande.

Le niveau de formation est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des habitants du département.

## 2.5 - Une population jeune



La répartition par classe d'âge de la population clermontoise met en évidence le nombre important d'habitants de 20 à 39 ans. Cette génération représente le 29 % de la population totale avec 3 209 habitants.

Une population assez jeune malgré un vieillissement structurel, Clermont se caractérise par une population relativement jeune. La part des moins de 20 ans est inférieure à celle constatée dans la Communauté de Communes et dans le département, mais elle reste supérieure à la part des plus de 60 ans

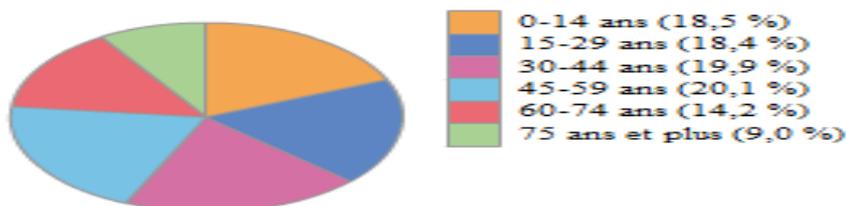
Les deux tranches 0/19 ans et 20/39 ans représentent 58 % de la population.

En 2011, les moins de 30 ans représentent 41,7% de la population contre 39 % pour le département de l'Oise et 37,01 % pour la moyenne nationale.

**Répartition de la population par tranche d'âge  
Sélection 2011**



**Répartition de la population par tranche d'âge  
France 2011**



*source : Insee, RP exploitation principale*

## 2.6 - Taux de chômage

En 2014, le taux de chômage sur Clermont représente 13,5 %, contre 9,9% dans l'Oise et 11,4% en Picardie (moyenne nationale : 10%).

Le chômage (recensement)		Données en %	Données brutes
<b>Taux de chômage (recensement)</b>			
Nord		17,6 %	
Nord Est-Sud Ouest		10,8 %	
Ouest		10,5 %	
Sud Est		12,0 %	
Clermont		12,5 %	
Unité Urbaine Clermont		10,0 %	

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

*Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage rapporte la population des personnes au chômage à l'ensemble de la population active (en emploi ou au chômage). Nombre d'individus de 15 à 64 ans au chômage / Ensemble de la population active de 15 à 64 ans\* (ou x) 100*

Lecture: En 2010, 12,5 % des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant dans la commune, c'est-à-dire occupant un emploi ou étant au chômage, étaient au chômage.

CHÔMAGE	Oise	Picardie
Taux de chômage (2 <sup>ème</sup> trim. 2014)	9,9%	11,4%
Nombre de demandeurs d'emploi* au 01/07/2014	63 030	163 958
Part des moins de 25 ans	16,9%	17,1%
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an)	47,2%	47,7%

\* DEFM de cat. ABC (Source : Pôle Emploi / DARES 2014)

Le chômage des femmes (13,9 %) est inférieur à la moyenne départementale qui est de 11,7%.

1034 Clermontois sont inscrits à Pôle Emploi, dont 647 en catégorie 1 (Catégorie 1 : personne sans emploi, immédiatement disponible et qui recherche activement une activité professionnelle en C.D.I)

## 2.7 - La précarité

La notion de précarité peut être appréhendée selon plusieurs dimensions : le logement, la famille, le travail...

En 2012, 46,70 % des foyers de Clermont ne sont pas imposés et 18,60 % de la population de Clermont est bénéficiaire de la couverture universelle complémentaire (CMU-C). Les habitants du quartier nord concentrent les difficultés de la ville, puisque parmi eux 4,68 % sont allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A), alors que la proportion sur l'ensemble de la commune est de 2,68%.

On recense une proportion de situations professionnelles précaires plus importantes dans le quartier, 24,9 % que le reste de la ville 15,10%

(Sources Ministère de l'économie, DGFIP -2012, CNAF)

## 2.8 - L'environnement démographique

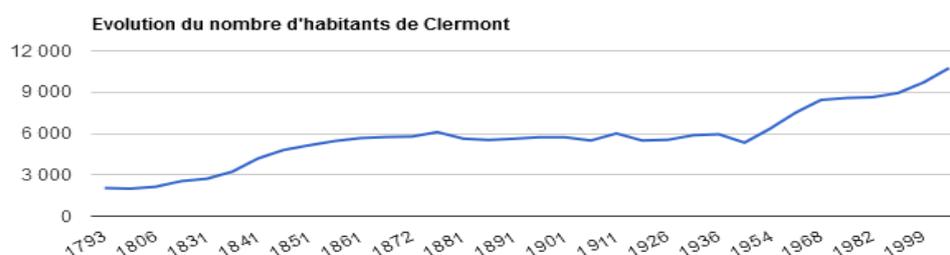
Clermont, ville de 11 066 habitants connaît un dynamisme démographique certain, combinant un excédent naturel et un solde migratoire positif, dû à un effort constant de la municipalité depuis le début des années quatre-vingt de construction de logements sociaux et de mise à disposition de terrains à bâtir.

On peut estimer l'apport en nouveaux habitants, depuis une vingtaine d'années, à environ la moitié de la population.

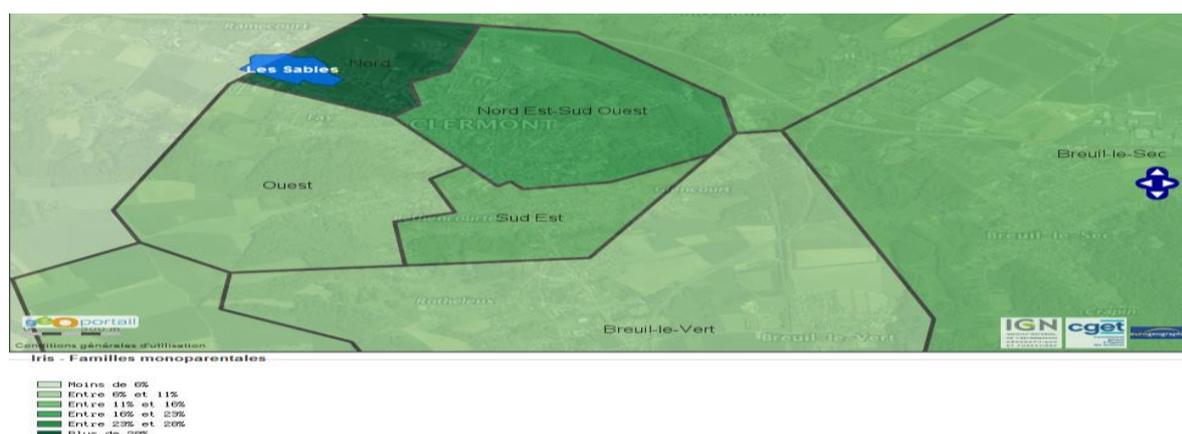
Taux d'évolution sur ces huit dernières années (2006 à 2014) : 2,96 %, soit une augmentation annuelle de 0,37%

### L'évolution du nombre d'habitants de Clermont

1793 2 042	1800 <b>1 995</b> -2.4%	1806 2 135 +7%	1821 2 543 +19.1%	1831 2 715 +6.8%	1836 3 235 +19.2%	1841 4 191 +29.6%	1846 4 805 +14.7%	1851 5 144 +7.1%	1856 5 453 +6%	1861 5 666 +3.9%	1866 5 743 +1.4%
1872 5 774 +0.5%	1876 6 101 +5.7%	1881 <b>5 628</b> -8.4%	1886 <b>5 529</b> -1.8%	1891 5 617 +1.6%	1896 5 731 +2%	1901 <b>5 723</b> -0.1%	1906 <b>5 488</b> -4.3%	1911 6 004 +9.4%	1921 <b>5 488</b> -9.4%	1926 5 540 +0.9%	1931 5 870 +6%
1936 5 943 +1.2%	1946 <b>5 331</b> -11.5%	1954 6 345 +19%	1962 7 509 +18.3%	1968 8 437 +12.4%	1975 8 576 +1.6%	1982 8 628 +0.6%	1990 8 934 +3.5%	1999 9 699 +8.6%	2006 10 748 +10.8%		



## 2.9 - Familles monoparentales



Sur Clermont, 19,6 % des familles sont monoparentales, contre 12,9 % pour la communauté de communes du Clermont et 12,2 % pour la moyenne départementale. D'autre part on peut analyser le fait que la part des familles monoparentales a augmenté de quasi 5 points entre 2006 et 2011 – Source RP 2011 –

1236 vivent seules, ce qui représente 15,3 % de la population (la part des personnes seules a sensiblement augmentée entre 2006 et 2011, soit 0,3 %)

## 2.10 - Population étrangère

### Part de la population de nationalité étrangère

Données en %

Données brutes

	Population	Population de nationalité étrangère
Nord	2 493	131
Nord Est-Sud Ouest	5 281	127
Ouest	1 502	29
Sud Est	1 296	41
<b>Clermont</b>	<b>10 573</b>	<b>329</b>
<b>Unité Urbaine Clermont</b>	<b>21 244</b>	<b>494</b>

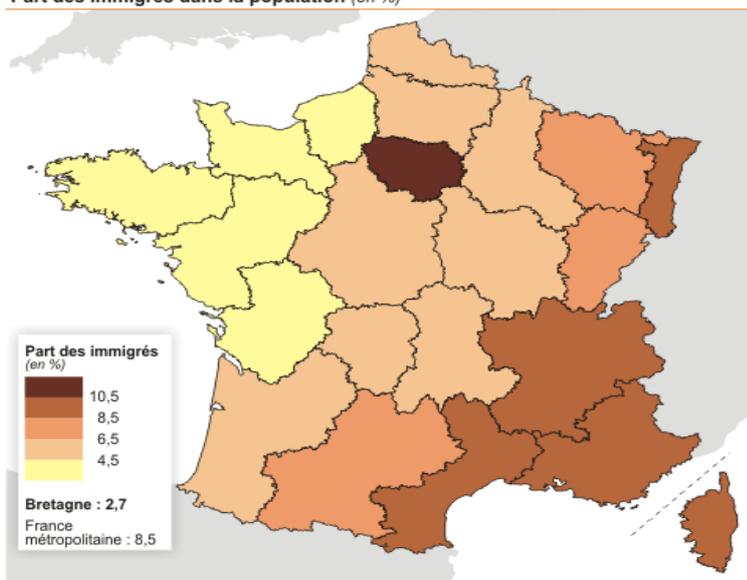
Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

3.11 % nombre d'étrangers à Clermont.

La ville présente un taux de personnes étrangères très inférieur aux chiffres constatés dans les autres villes. Le taux de population étrangère en Picardie en 2010 (Source INSEE) représentait 4,7% en Picardie contre 8,2 % en France métropolitaine.

La part de la population issue de l'immigration sur la commune représente 5 %, contre 6,8 % dans l'Oise.

Part des immigrés dans la population (en %)



Source : Insee, RP2009 exploitation principale

#### Immigré - Etranger

**Un immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

**Un étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

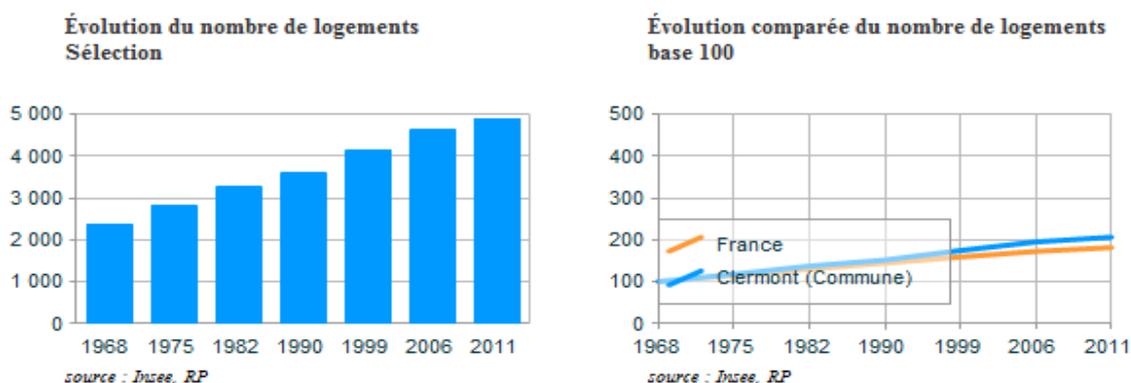
## 2.11 - Logements

La commune de Clermont dispose sur son territoire de **4 784** logements privés/publics, dont 35 % d'habitats sociaux, soit 1673 logements.

Les quartiers nord-ouest du territoire concentrent le plus de logements à caractère social ; ce qui implique une situation économique plus fragile (revenus plus faibles, taux de chômage plus importants, familles monoparentales)

48 % des logements sociaux en France ont été construits entre 1961 et 1971, soit 4,5 millions de logements sociaux qui représentent près de la moitié du nombre locatif. Les HLM hébergent plus de 12 millions de Français.

L'essentiel des constructions de logements sociaux sur Clermont s'est construit entre 1966 et 1977 et pour le dernier 1994 – Quartier de Béthencourt, même s'il faut rappeler que dès 1936, des « Habitations à Bon Marché », premiers logements sociaux, ont été édifiées.



Clermont dispose d'une capacité très importante de logements sociaux, dont 36,10 % de son parc situé sur le quartier nord de la ville.

Les principaux bailleurs sont : l'OPAC (1 026 logements, dont 36,10 % sur le quartier Nord), SA HLM du Beauvaisis (209 logements), CILOVA (167 logements), différents autres bailleurs représentant 271 logements.

## 2.12 - Caractéristiques du parc de logements

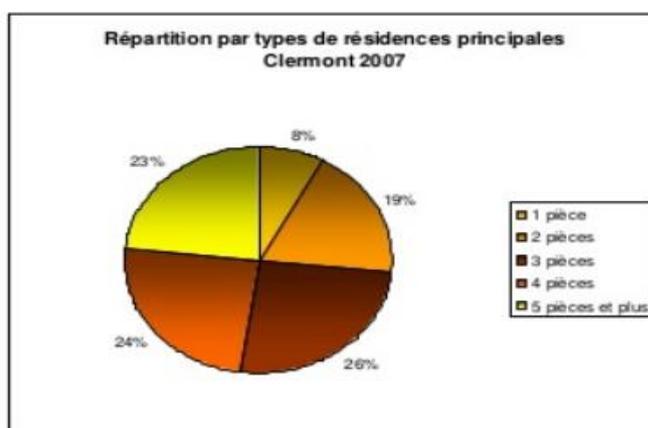
Les locataires de résidences principales sont majoritaires dans la commune et représentent 58,5 % en 2010 – Sources INSEE 2010 – IRIS INSEE 2010 – Commune, INSEE UU 2010 – Unités Urbaines,

Tandis que les propriétaires représentent 39,10% en (2011).

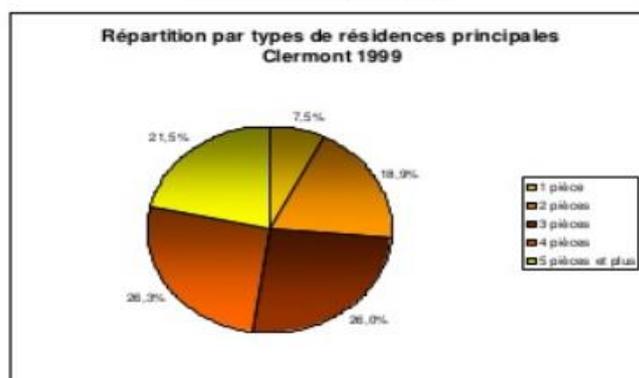
A l'inverse les locataires représentent moins de 35,5% des résidents à l'échelle de la Communauté et de Communes, du département et de la région où les propriétaires sont majoritaires.

La typologie dominante de logements dans la commune est celles des 3 pièces qui représentent 25,8 % des logements en 2007. Cette part se maintient par rapport à 1999, tout comme pour les logements d'1 pièce et 2 pièces. La part des logements de 4 pièces a légèrement diminué. La part des 5 pièces et plus est celle qui a augmenté par rapport à 1999 en passant de 21,4% à 23,4% en 2007

Les logements de types 1 et 2 ne représentent que 7,7% et 18,9% du parc en 2007 ; leur part est encore moins élevée dans la Communauté de Communes (3,9% et 10,7%), le département (4% et 9,2%) et la région (3,7% et 8,4%)



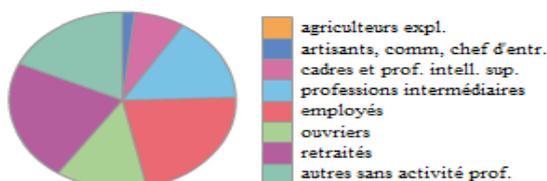
Source : Insee, RP 2007



Source : Insee, RP 2007

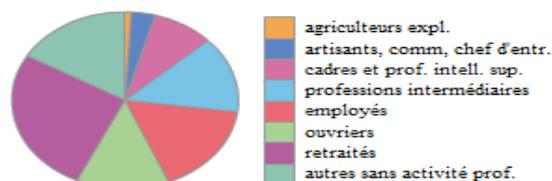
## 2.13 - Catégories socioprofessionnelles

Répartition de la population par CSP  
Sélection 2011



source : Insee, RP exploitation complémentaire - total : 8 636

Répartition de la population par CSP  
France 2011



source : Insee, RP exploitation complémentaire

Globalement la structure de la population suit la moyenne départementale, deux catégories se distinguent : les employés, en augmentation 2,1 % entre 2006 et 2011 ; ces derniers représentent à Clermont 20 % des 15 ans et plus contre 17,55 % pour le département de l'Oise.

Les autres populations sans activité professionnelle représentent 18,2% contre 16,31% pour le département.

Tableau récapitulatif 2011

catégories socioprofessionnelles	pop. 2008	% sél.	% France	écart
agriculteurs expl.	3	0	0,9	- 841
artisans, comm, chef d'entr.	147	1,7	3,4	- 842
cadres et prof. intell. sup.	622	7,2	8,8	- 295
professions intermédiaires	1 339	15,5	14	165
employés	1 912	22,1	16,6	1 816
ouvriers	1 126	13	13,3	-4
retraités	1 911	22,1	26,4	- 681
autres sans activité prof.	1 576	18,2	16,6	157
Total	8 636	100	100	0

source : Insee, RP exploitation complémentaire

Les Catégories socioprofessionnelles révèlent un fort taux d'employés et d'ouvriers 35,10 %, supérieur à l'échelle nationale qui est 29,90 %

## 2.14 - Les revenus

La part de revenu net de la ville s'élève à 18648 € à Clermont, contre 17586 € dans l'Oise.

On distingue nettement une part importante de foyers fiscaux avec des revenus inférieurs à 10.000 €, ce qui représente 27.71 %, soit ¼ des foyers fiscaux de la commune.

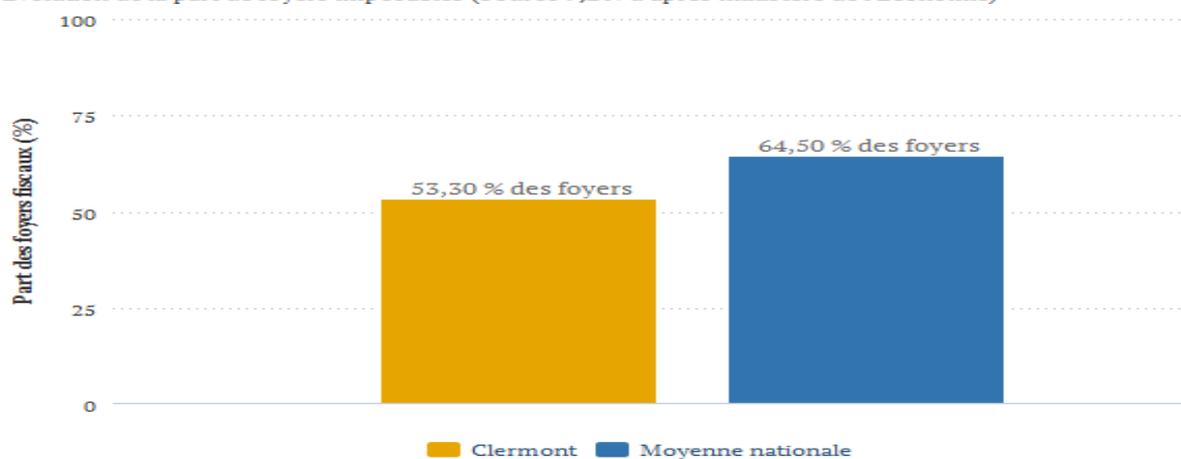
Tranches de revenus fiscaux en 2012	Nombre de foyers fiscaux	Part des foyers fiscaux (%)
Moins de 10 000 euros	1 765	27,71 %
De 10 000 à 12 000 euros	438	6,88 %
De 12 000 à 15 000 euros	690	10,83 %
De 15 000 à 20 000 euros	1 213	19,04 %
De 20 000 à 30 000 euros	1 134	17,80 %
De 30 000 à 50 000 euros	800	12,56 %
De 50 000 à 100 000 euros	278	4,36 %
Plus de 100 000 euros	52	0,82 %

## 2.15 - Les foyers fiscaux imposables à Clermont

On dénombre à Clermont 53,30 % de foyers imposables contre 65 % dans l'Oise, 59,6 % en Picardie et 64,50% au niveau national. INSEE /DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

### Foyers fiscaux imposables à Clermont en 2012

Evolution de la part de foyers imposables (Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



## 2.16 - Les Forces en présence (Partenaires institutionnels et associatifs)

### a) Pôle Emploi

Pôle emploi, institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière a pour mission de :

- Prospecter le marché du travail, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrire toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi
- Assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, le service de l'allocation d'assurance
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à la disposition des services de l'Etat et de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi
- Mettre en œuvre toutes autres actions qui lui sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage.

Situé à Fitz-James, son secteur compte 5 cantons (Clermont, Liancourt, Mouy, Saint Just en Chaussée, Maignelay). 2 850 offres d'emploi ont été recueillies en 2014. Le taux de satisfaction, suite à l'intervention de cet établissement, est de 68 %.

Dans le cadre du contrat de ville, Pôle emploi s'est donné comme mesures et priorités :

- Aides à l'embauche, aide à la garde d'enfant, aides à la recherche d'emploi (droit commun)
- Réservation de 15 permis
- Emplois d'avenir, CAE, CIE, CIE Stater (mesures gouvernementales)
- Financement de formation et de programmes de formation dédiés au public du quartier.
- Accompagnement intensif des publics femmes par la conseillère et référente formation (Madame DANTEN) à l'agence
- Accompagnement des jeunes résidant dans le quartier des Sables, par un conseiller de pôle emploi (Jean-François STRASBACH).

## *b) La Mission Locale*

Les missions locales ont été créées en mars 1982, par décret ministériel, à la suite du "Rapport Schwartz" sur le développement du chômage et de la précarité sociale chez les jeunes.

Elles ont pour vocation, en partenariat avec les Collectivités Territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Son but est d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de leur mission de service public, elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).

La relation avec le jeune est basée sur :

- L'approche globale des problématiques d'insertion
- La gratuité des prestations
- Le volontariat des jeunes
- L'absence de contrainte réglementaire

Les fonctions des missions locales sont principalement :

- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion
- Mobiliser l'ensemble des solutions existantes localement en matière de formation, d'emploi et de vie quotidienne (animation de réseaux de partenaires, par exemple ici à Clermont : Pôle emploi, M.E.F, Point Cyb du centre socioculturel)
- Observer les situations des jeunes et être force de proposition pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'insertion afin de répondre au mieux aux difficultés des jeunes sur un territoire donné. (Ingénierie de projet - observatoire expertise, garantie jeunes, CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), PPAE (Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi), ANI (Accord National Interprofessionnel), RSA (Jeunes bénéficiaires ou ayants-droit au RSA, jeunes relevant de l'ASE)...
- Accompagner les publics vers les instances sociales vers les services de l'A.S.E, du C.C.A.S et du centre socioculturel

La Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain, créée en 2005 dans le prolongement de la PAIO, intervient sur trois cantons : Clermont, Liancourt, Mouy.

Sur ce secteur, 54,75% jeunes sont au chômage.

### Ses constats :

- 70,20 % des jeunes fréquentant la Mission Locale ont une formation de niveau V et VI (80,30 % pour le quartier Nord),
- grand besoin d'accompagnement,
- suivi difficile (assiduité...).

Partenariat systématisé durant toute l'année dans le cadre du Point information Jeunesse et Point Cyb, dans l'accompagnement des jeunes. Partenariat sur projets spécifiques : projets « à l'eau la terre » réhabilitation zone humide de Clermont, projet Orange accompagnement des jeunes sur la pratique des TICs dans la recherche d'emploi, projet mobilité »...

### *c) Le conseil départemental présent sur le territoire de Clermont*

**La Maison du conseil départemental** a été créée dans la même logique que celle de la mission régionale : créer un ancrage local, pour mieux venir en aide aux acteurs locaux et aux habitants. Partenaire de l'action culturelle et sociale sur le territoire de Clermont, la maison du conseil départemental inscrit dans la plupart de ses projets les services de la commune de Clermont (Bibliothèque, centre socioculturel...)

#### **La Maison de la solidarité (MDS)**

Le territoire de Creil/Clermont est l'un des cinq territoires du département.

Ce dernier est composé de 8 cantons (Maignelay-Montigny, St Just en Chaussée, Mouy, Creil, Nogent sur Oise, Montataire, Liancourt) regroupant 118 communes.

Les équipes pluridisciplinaires du pôle solidarité sont implantées dans 7 maisons départementales de la solidarité et deux antennes, réparties dans 8 services :

- Service territorial de convivialité
- Aide sociale à l'enfance
- Service prévention éducative
- Service cohésion sociale et insertion
- Service protection maternelle et infantile
- Service accueil-évaluation-orientation
- Développement social local
- Service territorial de l'autonomie des personnes

Ces équipes garantissent un accompagnement social global de l'utilisateur et rendent le service public départemental plus efficace, plus proche et plus solidaire.

En 2014, la MDS a traité 4040 accueils physiques et 8912 accueils téléphoniques.

Dans le canton de Clermont, 761 situations ont nécessité la prise de rendez-vous avec des travailleurs sociaux (hors RSA), parmi ces situations, 505 concernent des Clermontois.

La PMI assure une consultation par semaine et reçoit une dizaine de rendez-vous lors de ses permanences pour y accueillir les jeunes enfants, âgés de 3 ans accompagnés par un ou leurs deux parents.

La MDS a délivré en 2014, 64 231 € d'aides financières aux familles dans le cadre d'accueils sociaux (hors aides spécifiques à l'Aide Sociale à l'Enfance)

#### Les Bénéficiaires du R.S.A :

Sur le territoire du Clermontois, le nombre de bénéficiaires de revenu de solidarité active représente au 1<sup>er</sup> trimestre : 561 personnes, dont 311 « soumis aux droits et devoirs\* ». Au quartier des Sables résident 170 bénéficiaires du R.S.A, dont 96 « soumis aux droits et devoirs ».

64 informations préoccupantes ont été réceptionnées et traitées par la MDS de Clermont en 2014.

Animations assurées par la MSF pour des publics ciblés avec le Centre Socioculturel et la bibliothèque

- Bébé et vous
- L'été sera chaud

(\* ) Ce qui signifie que des personnes doivent bénéficier d'un accompagnement et s'investir dans une démarche d'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle

#### d) CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

#### Missions du CCAS :

Légale ou facultative, une mission de solidarité... Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

A ce titre, il développe différentes activités et missions orientées vers les populations concernées ; le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication :

- Lutte contre l'exclusion
- Services d'aides à domicile, prévention et animation auprès des personnes âgées.
- Gestion de la résidence des personnes âgées (RPA « le Clos Censé »)
- Recense les personnes dans le cadre du plan canicule et grand froid.
- Soutien au logement et à l'hébergement
- Gère les dossiers de demandes de gratuité de restaurants scolaires ou d'accueils de loisirs
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.
- Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, micro-crédit (convention avec la Banque postale), colis alimentaires (épicerie sociale)...

Le CCAS de Clermont est clairement positionné sur l'action en direction des publics les plus démunis, avec une politique axée sur l'accueil et les aides d'urgences. Sur une année, le CCAS gère environ 338 dossiers individuels (Instructions de prestations sociales légales et facultatives).

Deux permanences hebdomadaires sont assurées par le CCAS, dont une par l'élue en charge du CCAS (Adjoint au Maire, responsable CCAS, référente RSA)

Instructions des prestations sociales légales : RSA, domiciliation des SDF, obligations alimentaires, CMU, demandes auprès de la MDPH (AAH et autres), APA, ASPA.

#### Les permanences de proximité des partenaires au CCAS :

- APCE 60 (Association pour le Couple et l'Enfant) – consultation conjugale. (M. GUINOT)
- Suivi renforcé des personnes sortant de détention (Mme MANON VAILLANT)
- Permanence des personnes en situation de handicap psychique pour les accompagner dans un projet de vie autonome (Samsah la vallée de l'Oise)
- Médiation pénale : rappels à la loi des majeurs (délégué du Procureur)
- Vacances et Familles 60 (association faisant partir des familles en vacances) permanence faite principalement à l'Épicerie sociale.

Montant annuel alloué aux familles pour les aides suivantes : (8081.28 €)

- Alimentation (Bons alimentaires notamment lors de la fermeture en été de l'Épicerie sociale) ; restauration scolaire ; aides aux activités jeunesse (Loisirs, séjours vacances) ; aides aux frais d'obsèques et aides personnalisées en fonction des situations rencontrées (aides au logement (hôtel, Gaz, Electricité, eau, ...) ; aide au transport (Essence)...

65 bénéficiaires RSA suivis par le référent RSA au CCAS.

### e) Le Centre socioculturel



Le centre socioculturel est un équipement à vocation sociale globale, développant le lien social entre les habitants et proposant un certain nombre d'animations, en partenariat avec les associations locales et les services de la collectivité.

Véritable lieu de ressources et de recherches actions, il accompagne les Clermontoises et Clermontois dans la réalisation de leurs projets.

Il est aussi le garant dans sa gestion et son organisation de l'application du projet éducatif territorial.

Cette structure à visée intergénérationnelle accueille hebdomadairement : 1353 personnes.

**Le personnel du Centre Socioculturel œuvre pour la mise en application du projet de centre Socioculturel.**

- Répondre aux besoins des habitants,
- Soutenir les projets des jeunes et les initiatives locales,
- Etre un lieu de ressources pour la vie associative, les habitants Clermontois,
- Organiser des accueils loisirs et des séjours pour les enfants et jeunes âgés de 3 ans à 17 ans.

### **Le Centre Socioculturel en quelques chiffres**

En 2014, le Centre Socioculturel a accueilli :

- une cinquantaine d'associations clermontoises
- une trentaine de jeunes de tous les quartiers avec une forte représentation du quartier des Sables (Boxe, ateliers numériques...)
- deux cents adultes dans le cadre des ateliers, formations, colloque...

Le Centre Socioculturel, c'est une moyenne de 200 personnes par jour (enfants, jeunes, adultes compris) soit environ 2 % de la population.

### **Un équipement à vocation sociale globale**

#### **Activités pour les adultes**

Une cinquantaine d'adultes émanant de tous les quartiers participent aux divers ateliers

- atelier Alphabétisation « Association SAWA » (composé essentiellement de femmes de la communauté marocaine des Sables)
- atelier initiation à la peinture
- atelier poterie
- atelier déco

## **Animations**

Afin de développer du lien social entre les habitants, le Centre Socioculturel de Clermont propose un certain nombre d'animations en partenariat avec les associations locales et les services de la collectivité :

- Fête de Noël : décoration des vitrines des commerçants, illuminations de la ville, marché de Noël, brocante de jouets avec recette reversée à l'Épicerie Sociale
- Clermont fête l'été, les Boucles Clermontoises...
- Manifestations et expositions...

## **Permanences**

- Point écoute sur rendez-vous le mardi – Association ANPAA
- Médiateur de la République (information aux droits) sur rendez-vous le mercredi matin
- Planning familial 60 – Sur rendez-vous une fois par mois le mercredi
- Médiation familiale – APCE (association pour le couple et l'enfant) – sur rendez-vous le jeudi
- Permanence de la réparation pénale (Tribunal de grande instance de Beauvais – sur convocation
- A.D.I.L (Agence Départementale d'Information sur le Logement) sur rendez-vous le lundi matin

#### f) *L'accueil loisirs jeunesse*



Le secteur jeunesse accompagne les jeunes dans l'organisation de leur temps libre, met en place des dispositifs adaptés dans le cadre de la politique locale jeunesse (Bourses aux projets jeunes : j'agis dans ma ville, B.A.F.A Citoyen...). Le secteur jeunesse propose, conçoit et met en œuvre des actions éducatives dans le cadre du contrat éducatif local et autres dispositifs publics (V.V.V, FIPD, MILDT, PEL...), il propose un éventail d'activités suffisamment large pour permettre à l'ensemble des jeunes Clermontois de s'y retrouver en fonction de leurs attentes et besoins.

Il assure tout au long de l'année des accueils périscolaires avec un taux de fréquentation moyen de 20 jeunes par jour et 35 jeunes (moyenne) durant les périodes des vacances scolaires et des mercredis.

Il garantit également la promotion des séjours vacances d'hiver et d'été pour une quarantaine de jeunes.

#### g) *L'enfance et le périscolaire*



#### Un service de proximité récréatif, ludique et éducatif adapté pour les 3/11 ans

Ce service correspond en premier lieu à un besoin de garde et répond à une demande des usagers qui travaillent souvent à l'extérieur de la commune et prennent le train pour se rendre sur leur lieu de travail.

C'est aussi un moyen privilégié pour rencontrer les familles.

Fort d'une quinzaine d'années d'expérience, ce service a fait l'objet de deux types d'audit, l'un en 2009 pour le périscolaire et l'autre en 2010 pour les accueils loisirs du mercredi, avec pour buts :

- d'affiner la forme du projet pédagogique
- d'améliorer les modalités pratiques du fonctionnement du périscolaire
- d'offrir aux Clermontois des projets plus ambitieux autour d'actions culturelles, artistiques, scientifiques et sportives...

Les clefs de réponses des deux audits ont permis d'établir un travail d'accompagnement et d'explication sur la perspective du renouvellement du projet éducatif local de la commune.

### Un panel varié d'animations

De manière globale, les actions du périscolaire prennent leur source dans les orientations du contrat éducatif local de la commune et dessine le contour de ses actions dans les domaines suivants :

- Accompagnement à la scolarité,
- Spectacles vivants,
- Ateliers d'expressions graphiques, artistiques en partenariat avec les services de la ville, d'artistes, d'intervenants associatifs,
- Des cycles sportifs en lien avec les acteurs associatifs du territoire et les éducateurs sportifs,
- Des ateliers d'expressions scéniques.

Cet éventail d'actions proposées permet à de nombreux enfants clermontois et familles clermontoises d'assister à des expositions, spectacles... venant enrichir et dynamiser l'offre culturelle et artistique auprès des usagers.

h) *Picardie en ligne/PIJ/DIVA*



Il s'agit d'un ensemble de trois dispositifs complémentaires et transversaux réunis dans un pôle ressources numérique qui jouent à la fois le rôle d'information, accès à la culture numérique dans un monde en pleine évolution, intégration et carrefour de rencontres pour des publics intergénérationnels et accompagnements de projets. Par ses caractéristiques, ce secteur transversal joue un rôle particulier en matière de lutte contre l'exclusion, prévention et vivre ensemble. En permettant aux publics d'être des citoyens acteurs, le dispositif constitue un levier pédagogique et levier de créativité sur le territoire.

Les dispositifs Picardie en Ligne/Point Cyb ont pour mission première la lutte contre la fracture numérique. Ils aident les publics à découvrir leur potentiel à travers des compétences et des projets. Les axes d'actions sont : accès aux outils du numérique (Web, vidéo, audio, cabine son, outils bureautiques et PAO etc.), ateliers pour acquisition de compétences, veille sur les technologies émergentes et positionnement sur les nouveaux usages, accompagnement de projets, prévention sur les lieux de vie pour des projets des pairs par les pairs.

Le pôle numérique du centre socioculturel de Clermont est aussi Point Ecoute DIVA : complémentaire au Point Cyb, le Point Ecoute est disponible en matière d'informations relatives à la vie associative. Il peut aussi accompagner les associations dans leurs projets (aide lors de la création d'association, support d'acquisition de compétences pour les bénévoles, conseils notamment en matière de communication, charte graphique etc.).

Le Point Information jeunesse est à la fois un pôle ressources et un lieu d'accompagnement. Les accueils de jeunes peuvent aborder une dizaine de thématiques qui permettent d'appréhender la problématique des publics dans leur globalité (orientation, logement, loisirs, métier etc.). L'accompagnement se fait en lien avec d'autres partenaires liés à l'emploi et à l'insertion. Un accompagnement aux projets est aussi proposé (bourse citoyenne, cabine audio etc).

Le secteur a accueilli en 2013/2014, 6008 personnes, pour une moyenne hebdomadaire de 123 personnes.



i) *Épicerie sociale – « Coup de Pouce »*



L'offre de service de l'épicerie sociale « coup de pouce » est née d'une réflexion en 2007 de la majorité municipale actuelle, avec pour ambition de rompre l'isolement dans lequel sont parfois plongées les personnes en situation de précarité.

L'aide alimentaire est une porte d'entrée à l'écoute et au dialogue. La particularité d'une épicerie sociale est de réunir l'ensemble des institutions sociales et des associations telles que l'ANDESS, la Banque Alimentaire, Réseau coup de main, les jardins du plateau picard.

**Avec pour objectifs...**

- Rendre l'utilisateur autonome : l'aide apportée par une épicerie sociale est un passage entre une situation d'urgence et une situation d'insertion dans la vie locale.
- Créer du lien social : une épicerie n'est pas qu'un lieu de vente mais aussi un endroit chaleureux, propice aux dialogues et aux rencontres.
- Suivi individuel : la démarche de venir suivant un échéancier précis et personnalisé pour chacun des futurs bénéficiaires est nécessaire pour assurer un suivi optimal.
- Favoriser l'équilibre alimentaire : l'épicerie offre également au bénéficiaire la possibilité de se nourrir à moindre coût de manière équilibrée, à travers les conseils des intervenants de l'ANDESS.

Ce projet a nécessité le détachement d'un personnel du C.C.A.S et le recrutement d'une animatrice de vente et d'ateliers.

***Avec la mise en place...***

L'épicerie sociale est également un lieu d'information et d'insertion avec la mise en place d'actions collectives de sensibilisation, de formation et ou d'information sur la notion de budget, permettant ainsi de mieux accompagner le bénéficiaire vers une démarche de réinsertion, les ateliers santé en lien avec l'INPES ou le CASA de Clermont. De plus, de nombreux ateliers sur l'équilibre alimentaire, les économies d'énergie ou autres sont réalisés pour rendre l'utilisateur acteur de son propre développement.

**Le nombre de bénéficiaires**

115 familles, soit 246 personnes, sont inscrites à l'épicerie sociale.

Au sein de ces familles on distingue le fait que 49 d'entre elles sont bénéficiaires du revenu de solidarité active, soit 42.60 % des bénéficiaires (à l'échelle de la ville).

Une analyse plus fine de la situation nous démontre une faible mobilisation des bénéficiaires du RSA du quartier des Sables, 19 familles inscrites à l'épicerie sociale dont 12 bénéficiaires du RSA sur 76 répertoriés.

L'aide annuelle alimentaire représente la somme de 18 433.30 € pour 2014, soit une aide moyenne de 74,30€ par personne à l'année.

*j) La CAF (Caisse d'Allocation familiale de l'Oise)*

La C.A.F a pour mission de développer des services aux familles et de réduire les inégalités.

Elle apporte une réponse globale aux besoins des familles en les accompagnant dans les moments importants de leur vie : l'arrivée d'un enfant, son éducation, sa maladie...

Concrètement la C.A.F de l'Oise poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants.
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants
- Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires
- Améliorer le parcours d'insertion sociale des personnes et des familles en situation de précarité
- Favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

La CAF de l'Oise est aussi un partenaire incontournable de la ville de Clermont. Elle soutient financièrement les actions et services portés par la commune, tels que :

- Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement (mercredis loisirs, périscolaires)
- Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement (séjours vacances)
- Les aires de jeux (équipements)
- Le réaménagement/La construction des espaces enfance, jeunesse, centre socioculturel...

La C.A.F, acteur de la vie sociale, contribue par son soutien aux collectivités à la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie (co-financement des équipements éducatifs) et l'emploi (assistante maternelle, crèches...)

#### *k) Le Conseil Régional (Mission Régionale, Picardie en Ligne...)*

Véritable acteur de la vie économique sur le territoire, le Conseil Régional, via ses diverses instances, concourt à la cohésion sociale, à l'amélioration du cadre de vie et à l'emploi.

Pour cela, la Mission Régionale du Clermontois Plateau Picard vient en complément du pôle d'accueil et de services situé à Amiens et de la mission régionale mobile qui assure toute l'année une présence itinérante sur l'ensemble des territoires. La Région Picardie a souhaité renforcer son action sur le terrain en créant un espace d'accueil nouveau en Octobre 2010.

Le Conseil Régional soutient par ailleurs le dispositif Picardie en Ligne de Clermont, faisant de ce site un espace pilote pour l'image numérique, contribuant ainsi à la lutte contre la fracture numérique et sociale. Pour cela, outre le soutien et maillage pédagogique, il assure la prise en charge partielle de deux postes de techniciens et du parc des Technologies de l'Information et de la Communication par un conventionnement triennal.

#### La région et le contrat de Ville :

Sur la période 2014/2015 à 2020, qui va être couverte par le contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux peuvent être mobilisés.

En Picardie, peuvent être notamment cités :

- Le contrat de plan Etat Région 2015-2020
- Le programme opérationnel européen 2014-2020 qui prévoit la mobilisation des fonds FEDER-FSE à hauteur de 10 % qui, pour la Région Picardie, seront affectés dans le cadre du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) dont bénéficie l'agglomération. (des mesures guichets sont également envisageables)

#### Les Politiques régionales :

La Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville, dans le cadre des 3 priorités régionales en lien avec :

- La réussite éducative (conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque Picard de construire son projet de vie)
- L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi (développer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat, le commerce et les services).
- L'aménagement urbain intégré (favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et le lien agglomération et centralité).

## 1) La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la commune de Clermont via la communauté de communes du Clermontois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## 2.16 - Les autres partenaires institutionnels

- La Maison de retraite (Centre hospitalier)
- L'école de musique du Clermontois
- Le C.A.L (Centre Animation Loisirs)
- L'Education nationale
- La Direction Départementale de la Cohésion sociale (aide technique, veille juridique, financements et subventions...)
- La M.E.F (Maison de l'Emploi et de la Formation)
- La Poste
- B.G.E Picardie (Boutique de Gestion Espace)
- E.P.I.D.E (Etablissement Public d'Insertion de la Défense)
- D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

## 2.17 - Les Partenaires associatifs

- UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de loisirs)
- ACDGHR (Association Clermontoise de Danse et Gymnastique Harmonique et Rythmique)
- SAHC (Société Archéologique et Historique de Clermont)
- Le Tennis Club
- Le Racing Club Clermontois
- Club Clermontois de Rugby
- Melting Pop
- Boxing club
- SAWA
- Vie et merveilles
- ALC : Amicale Loisirs du Clermontois « quartiers nord » : brocante, soirées intergénérationnelles au centre socioculturel

## 2.18 - L'environnement scolaire/Le niveau d'études

### a) Les écoles primaires et maternelles clermontoises



Groupe Scolaire - Pierre Viénot



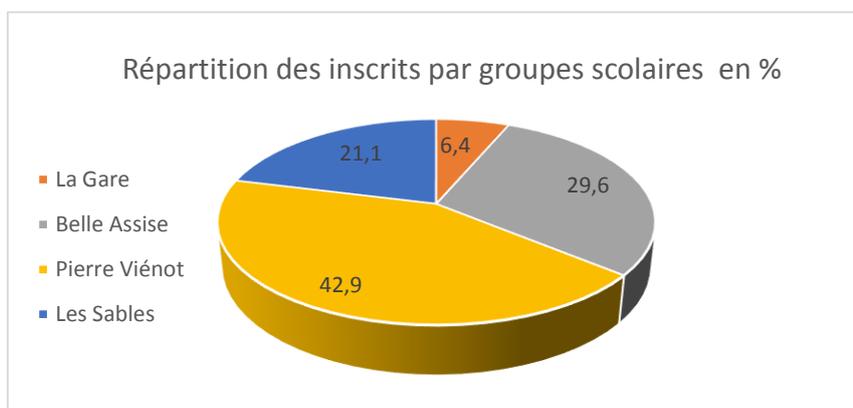
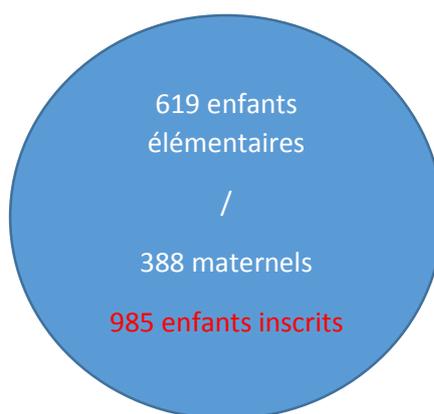
Groupe Scolaire - Belle Assise



Groupe Scolaire - La Gare



Groupe Scolaire - Les Sables



La commune de Clermont compte sur son territoire 4 groupes scolaires, se démarquant pour l'accueil d'enfants en difficultés ou souffrant d'un handicap (une classe pour enfants autistes aux Sables, 2 classes spécialisées de malentendants aux Sables et Belle Assise, 2 classes spécialisées « troubles envahissants du développement » à Pierre Viénot).

b) Le collège « Jean Fernel » 732 élèves.



Année	Inscrits au DNB	Taux de réussite	Variation 2014/2013	Taux de mention	Variation 2014/2013	Distinction ?
2014	198	77,78 %	↗	50,00 %	↗	NON
2013	189	76,72 %		46,03 %		NON
2012	214	81,31 %		44,86 %		NON

**Taux de réussite au brevet 2014**



**Taux de mention au brevet 2014**



Le collège public **Jean Fernel** a obtenu un taux de réussite de **77,78 %** (contre 83,10 % au niveau départemental et 82,40 % au niveau académique) et un taux de mention de **50,00 %** (contre 51,30 % pour le département et 51,05 % pour l'académie).

Pour obtenir une distinction (palme) dans ce palmarès, l'établissement aurait dû avoir un taux de mention supérieur ou égal à 60 %. En France, 54,43 % collèges ont des résultats au moins équivalents à ceux de ce collège.

Le centre d'information et d'orientation de Clermont présente un état des lieux sur la réussite scolaire, qui révèle une amélioration sur le taux de décrochage scolaire sur deux ans. Néanmoins il pointe une certaine fragilité au niveau des familles, quant à l'aide et au soutien qu'elles pourraient apporter à leurs enfants.

D'autres facteurs ne sont pas à exclure :

- situation familiale ponctuellement ou de manière durable conflictuelle,
- absence d'écoute face aux mutations de l'adolescence,
- des problèmes d'ordre de violences entre jeunes

Les demandes sont fréquentes en matière d'accompagnement à la réalisation des devoirs de la part des familles, très soucieuses de l'avenir de leur progéniture. Elles ont cependant une conception de cet accompagnement peu adaptée à la pédagogie nécessaire. (Source : PEEP,FCPE)

c) Le Lycée « Cassini » 1 589 élèves présents sur le Clermontois.



Le secteur d'enseignement supérieur « lycée », constate chez les 15/20 ans un nombre important de sorties prématurées du système scolaire, sans aucun diplôme en poche.

### Les motifs du décrochage et des sorties prématurées du système scolaire

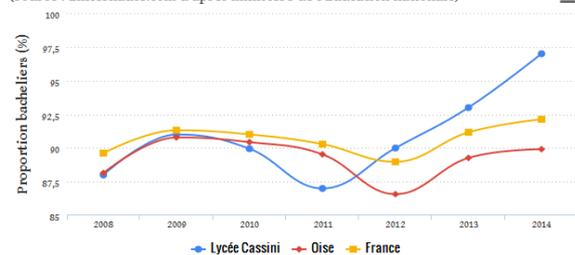
Les motifs mis en avant par les jeunes décrocheurs correspondent le plus souvent à un ensemble de raisons :

- Difficultés personnelles (situation familiale, difficultés économiques,...)
- Difficultés scolaires (sentiment de revivre en lycée les mêmes difficultés qu'en collège, d'être toujours en échec, manque de maîtrise des savoirs fondamentaux, absence d'intérêt pour la formation suivie, sentiments de perdre son temps...)
- Beaucoup de lycéens mettent également en avant leur déception de retrouver « la forme scolaire » qu'ils connaissaient au collège et ont le sentiment de ne pas être suffisamment écoutés, de subir leur scolarité sans en être véritable acteur.

Source : académie d'Amiens

#### Part de bacheliers parmi les sortants Lycée Cassini

(Source : Linternaute.com d'après ministère de l'Education nationale)

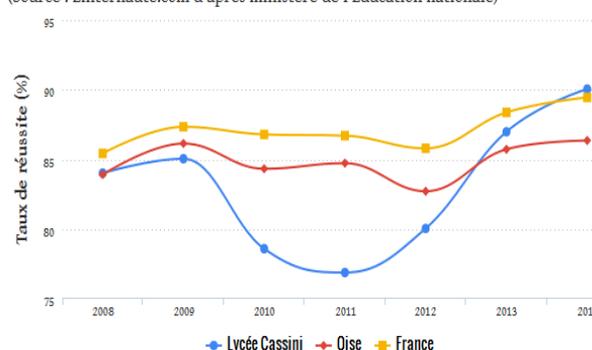


© Linternaute.com 2015

La part de bacheliers parmi les sortants de terminale désigne la proportion de lycéens ayant quitté le Lycée Cassini avec le baccalauréat en poche. Cet indicateur permet d'estimer la volonté d'un établissement de conserver d'une année sur l'autre ses élèves de terminale qui n'obtiennent pas leur bac.

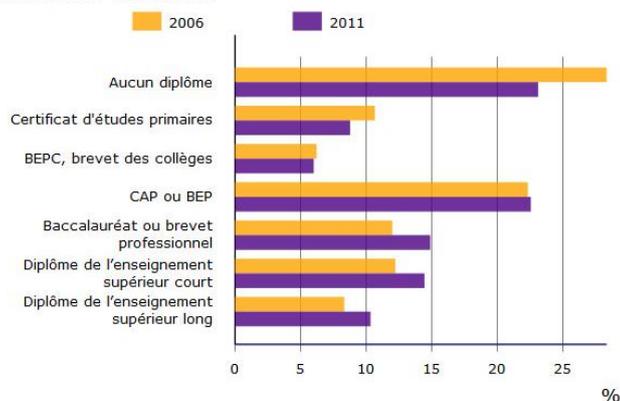
#### Taux de réussite au bac Lycée Cassini

(Source : Linternaute.com d'après ministère de l'Education nationale)

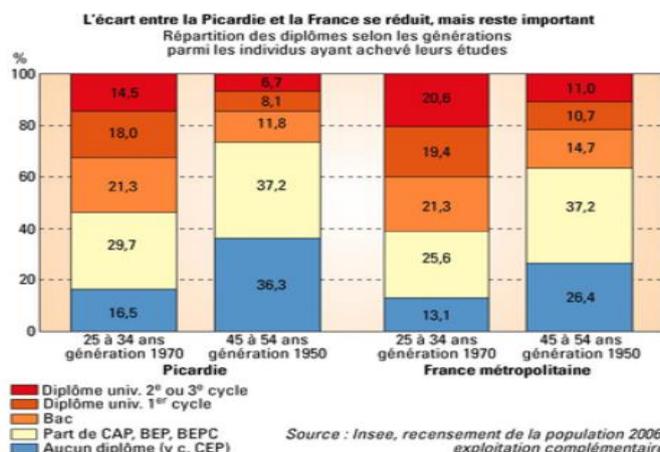


Le niveau d'études clermontois est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des habitants du département : 22 % des jeunes (moins de 25 ans) ont un niveau V de formation contre 29,7 % en Picardie. On note tout de même une légère amélioration entre 2006 à 2011 : amélioration générale du niveau de diplôme.

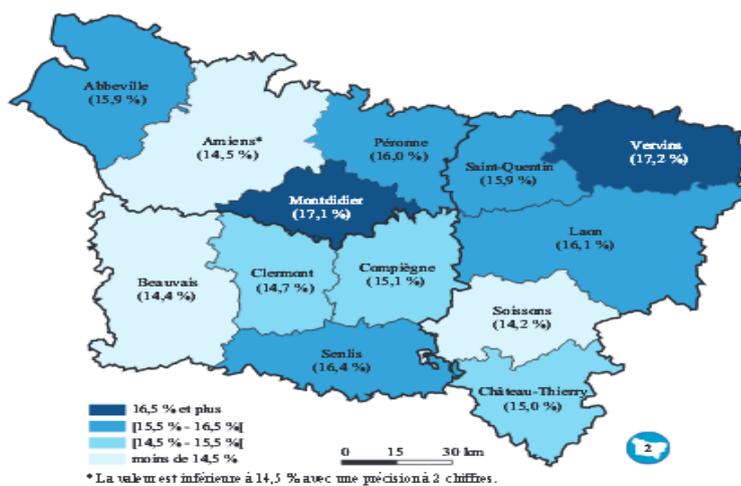
**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



**Jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés au 1er janvier 2011**



Source : Insee RP 2011

Le taux de sortis scolaire des jeunes pas ou peu diplômés est de 14,7 % à Clermont (second cycle) contre 9,3 % sur l'ensemble de la Picardie.

L'académie d'Amiens se situe au 22<sup>ème</sup> rang des académies métropolitaines avec un taux de sortants avant la fin du second cycle de 9,3 % contre 7,9 % au niveau national (2010). Elle est devant désormais l'académie de Lille ou encore celle d'Aix Marseille.

## 2.19 - L'environnement sportif et culturel

Dans le domaine culturel comme dans le domaine sportif, le service culturel de la ville et les associations soutenues par la commune couvrent un champ important. Le Centre Animation Loisirs, sous l'égide de la Communauté de Communes joue également un rôle important en matière culturelle.

### *a) Les équipements sportifs*

- Gymnase Colette Besson
- Gymnase Frison Roche
- Gymnase André Gazeau
- J-Sport les Sables
- J-Sport Belle Assise
- J-Sport Béthencourt
- 1 stade de rugby
- 1 stade de foot
- 1 piste d'athlétisme
- 1 tennis club
- 1 stand de tir
- 1 salle d'arts martiaux

### *b) Les équipements culturels*

- 1 cinéma « Cinéma du Clermontois » –Catégorie art et essai
- Deux bibliothèques (hôtel de ville et annexe au centre socioculturel : 20 000 références)
- Le C.A.L (Centre d'animation et de loisirs)
- Une salle des fêtes (salle André Pommery)
- Un centre socioculturel municipal
- L'espace Culturel Séraphine-Louis
- L'école de musique
- Le musée Henri-Theillou (dans l'Hôpital Psychiatrique)

## 2.20 - Les entreprises, les commerces

La commune de Clermont compte au total 431 entreprises en 2009, dont 242 sans salariés, 173 de moins de 10 salariés, 13 de 10 à 49 salariés et enfin 3 de plus de 50 salariés (dont une 200 à 499 salariés).

Près de 77% des entreprises sont dans le secteur du commerce, des transports et des services divers et près de 9% dans l'administration, l'enseignement et la santé.

On compte dans la commune 65 créations d'entreprises en 2009. 50 de ces entreprises sont dans le commerce, les transports et les services divers. *Source CCI de l'Oise*

D'autre part on constate une spécialisation dans les secteurs sanitaires et d'action sociale qui représentent plus de 20% des emplois à l'échelle du SCOT, et plus de 2700 emplois au CHI (Centre Hospitalier Interdépartemental).

L'activité hospitalière et plus généralement la fonction publique constituent les principaux secteurs d'activité : environ un actif sur trois exerce dans ce secteur.

- CHG (Centre Hospitalier Général) situé sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu de la commune, fondé en 1493. Dans les années 1970, des bâtiments modernes ont été construits dans le parc. Puis, en 1995, les bâtiments historiques remaniés au XIXe siècle ont été démolis pour faire place à une maison de retraite répondant aux normes contemporaines.
- CHI (Centre Hospitalier Interdépartemental), successeur d'un établissement privé présent depuis 1799 à Clermont, a longtemps desservi non seulement notre département mais aussi le nord de la Région Parisienne, ce qui a fait de lui, dans les années 1960, le plus grand centre hospitalier psychiatrique d'Europe.

A noter que la société laitière est l'un des employeurs les plus importants de la commune avec 240 employés.

Clermont est un pôle d'emploi important dans le Clermontois, et représente avec Saint-Just en Chaussée 60 % des emplois des deux Communautés de Communes.

## **Des commerces de proximité en centre-ville**

Les commerces de Clermont sont essentiellement concentrés dorénavant dans le centre-ville de la commune, notamment sur la rue de la République, qui mène à la place de l'hôtel de Ville. Quelques commerces se situent dans les rues adjacentes au centre-ville, de manière isolée. La présence de la mairie et des principaux services de la commune fait de ce quartier le plus attractif sur le plan commercial. D'après une étude réalisée par la CCI de l'Oise, parmi les personnes interrogées ayant déclaré fréquenter les commerces de Clermont (81,6%), 46,6 % déclarent s'y rendre fréquemment ou occasionnellement et 24,3% disent ne jamais aller au centre-ville. *Source : CCI de l'Oise,*

Le commerce de détail est une activité structurante des centres-villes, dont il constitue l'un des marqueurs fort d'identité. Au-delà des échanges qu'il permet, et des services à la population qu'il rend, sa localisation traditionnelle en rez-de-chaussée d'immeubles avec vitrines influe beaucoup le paysage urbain. De plus, les aménagements de l'espace public de la rue de la République sont réalisés de façon à faciliter la circulation piétonne.

L'inventaire de l'offre commerciale, réalisé en 2010 par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise, dénombre 75 commerces et services de proximité dans la rue principale du centre.

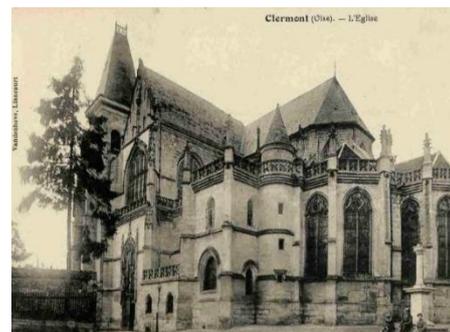
Ainsi, les types de commerces les plus représentés sont :

- Agences bancaires et d'assurances
- Commerces de bouche
- Coiffeurs et centre de beauté
- Libraires/vendeurs d'articles de sports et de photos
- Pharmacies
- Boutiques de prêt-à-porter principalement féminin
- Fleuristes
- Bars/tabacs
- Restaurants/brasseries/snacks.

## 2.21 - Les monuments classés

### **L'église Saint Samson (XIII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle)**

Bâtie au début du XIII<sup>e</sup> siècle, cette église a subi des transformations au XVI<sup>e</sup>, siècle suite à un incendie. Cette caractéristique nous donne aujourd'hui à lire une architecture qui couvre l'ensemble de la période gothique, du primitif au flamboyant. Elle renferme plusieurs vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle et un buffet d'orgue classé, datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle a été classée monument historique en 1921.



### **L'Hôtel de Ville (XIV<sup>e</sup> siècle)**

Edifié contre les murailles du bourg, l'Hôtel de Ville a été dès l'origine le siège de l'assemblée communale et des autres juridictions du comté de Clermont. Il appartient à la tradition des beffrois du nord de la France, dont il est l'un des plus méridionaux. Au côté des vocations militaire et administrative, l'hôtel de Ville, classé Monument Historique depuis 1874, a longtemps eu aussi un rôle économique en étant halle aux draps, aux blés, pressoir, grenier à sel.

### **La porte de Nointel (XIV<sup>e</sup> siècle)**

Cette porte est l'un des rares vestiges des fortifications de Clermont qui datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Au Moyen Âge, il s'agissait de la porte est du bourg, pour rejoindre Breuil-le-sec, Nointel et Compiègne. La porte est classée depuis 1937.





### **Le Donjon (XIIème siècle)**

De forme quadrangulaire et comprenant trois étages de six fenêtres, le donjon était protégé par deux enceintes. Il a été utilisé comme forteresse jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, puis comme logement des seigneurs du lieu. Il a par la suite été vendu en 1805 pour devenir maison de correction. En 1826, le bâtiment a été transformé en maison centrale pour la détention des femmes, puis école de préservation pour mineures délinquantes. de nombreux graffitis témoignent de cette époque. Le monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

### **La Sous-Préfecture (XIIIème siècle)**

Ce bâtiment était autrefois le couvent des Trinitaires de Saint-André. Il ne reste aujourd'hui que l'aile droite du couvent, des caves du XIII<sup>e</sup> siècle ainsi qu'une façade Renaissance, classée Monument historique depuis 1927, comprenant une tourelle.



## 2.22 - Parcs et espaces verts

Un tiers du territoire communal est classé en zone naturelle protégée, dans le PLU communal. Plusieurs parcs et espaces naturels sont aménagés pour la promenade.

### **Le Chatellier**

C'est le premier parc public de la cité, aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle sur les fossés comblés du donjon médiéval. Un jeu de paume y avait été aménagé. , autrefois se dressait le rocher du Chatellier aujourd'hui disparu. De ce parc, situé au pied du donjon, on observe un très beau panorama sur la campagne au nord de la ville, où commence le plateau picard. Il s'agit d'un site classé depuis 1937.



### **Le Parc François Mitterrand**

Le parc François-Mitterrand : situé sous le parc du Chatellier, sur le flanc nord de la colline du centre-ville, il est traversé par de nombreux chemins. Un circuit des arbres et un parcours sportif y ont été installés.



### **Le bois de Faÿ**

Ce bois domine le sud-ouest de la ville, en culminant à 110 mètres d'altitude. Ses coteaux étaient autrefois propices à la viticulture, renommée dans la région jusqu'à la Révolution, comme en témoigne le lieu-dit des vignes de Faÿ. En contrebas du bois, au nord se trouve le quartier du même nom, qui était une seigneurie appartenant à Louis Armand François du Guey, consistant en un château, une ferme, un étang, des garennes, des vignes et des terres cultivables qui permettaient la chasse en forêt de Hez-Froidmont toute proche. Le domaine a été racheté en 1860 par le vicomte de Plancy. Au XX<sup>e</sup> siècle, le château devient une maison de retraite privée puis des logements en copropriété. Le hameau et le bois furent pris à la commune d'Agnetz en 1960. Depuis, l'étang a été réaménagé pour la promenade. Le jardin d'agrément du château de Faÿ est inscrit au pré-inventaire des jardins remarquables.

### **Le poumon vert de la ville...**

Malgré un tissu urbain conséquent occupant près de la moitié de la superficie du territoire (270 hectares), l'ensemble des espaces naturels composés par les parcs, les bois, les Marais de la Brèche, les jardins familiaux, les prairies et les 16 km de chemins ruraux représentent un tiers du territoire communal.

Les dernières cultures, principalement à l'ouest du territoire, occupent quant à elles 72,4 hectares (soit 12,3% du territoire).

A noter que les bois de Faÿ et de Béthencourtél font partie d'un corridor écologique potentiel.

## 2.23 - Les actions culturelles



Les « Zicophonies » de Clermont organisées par le CLAJ est un événement rock, pop sur 2 jours qui a lieu depuis vingt ans dans la ville. Il s'agit d'un festival de musique alliant artistes nationaux et découvertes régionales. Les Zicophonies se déroulent tous les ans à Clermont, salle André Pommery.

Le C.L.A.J, Clermont Loisirs Animation Jeunesse, né en 1995, met en place 3 à 4 concerts au centre socioculturel de la ville Clermont, elle est également partenaire de la commune pour la fête de la musique.

Le centre socioculturel est régulièrement lieu de spectacles (théâtre, concerts), d'expositions au (bibliothèque de Clermont : raconte-moi une histoire en musique, les aquarellistes du donjon, CHI : semaine de la



L'ACDGRH, est une association de danse inscrite dans le paysage clermontois depuis une quarantaine d'années. Elle œuvre chaque année par la représentation de spectacles de danse classique rassemblant sur 3 journées par moins de 1500 personnes. Elle participe par ailleurs aux actions conduites par le périscolaire de la ville et pendant la fête de la musique.

L'Harmonie municipale et le groupe vocal de Clermont animent tout au long de l'année des concerts de musique classique.



Le Festival « Divers et d'été » (51 spectacles de cirque, de théâtre de rue, de musique ...) impulsé par les élus clermontois et ceux de la communauté de communes, sous l'égide du Centre d'Animation et de Loisirs, est un Festival à rayonnement intercommunal, réunissant tous les deux pas moins de 12 000 spectateurs sur 3 jours au Parc du Châtellier. La 5<sup>ème</sup> édition a eu lieu en 2014.

Cette vitrine culturelle des arts de la rue accompagnée d'une énergie « de faire ensemble » des habitants du clermontois s'est imposé comme étant l'un des événements majeurs du Pays du Clermontois, du département, voire de la région.



Le Festival des arts urbains – 7<sup>ème</sup> édition – est un ensemble de spectacles de danses hip-hop, graffitis, démonstrations de sports urbains, concerts...

Il est organisé par l'association melting pop, et vient de fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire, en partenariat avec la ville de Clermont.

En 2014, 6 expositions ont été organisées par la ville, les ¾ de ces expositions ont lieu à l'espace Séraphine Louis, les autres :

- A l'hôtel de ville,
- La maison du département,
- Au centre socioculturel.

L'espace Séraphine Louis est un lieu qui accueille régulièrement des expositions artistiques et thématiques (peintures, sculptures, photographies...), mais également des conférences. Cet espace a vocation à être intégré à un espace nouveau qui sera composé d'un parc public couvrant l'espace de l'enceinte castrale du château médiéval (le Donjon).

**ESPACE CULTUREL  
SÉRAPHINE LOUIS**



La fête de la musique, manifestation incontournable qui rayonne à l'échelle de l'intercommunalité, accueille à travers ses diverses scènes pas moins de 1000 spectateurs.

## 2.24 - L'environnement social

Le principal bailleur social « l'OPAC de l'Oise », constate dans son ensemble un parc plutôt calme, avec cependant :

- des violences sporadiques,
- beaucoup d'intolérance entre résidents,
- des nuisances, des incivilités,
- squats, rassemblement de jeunes dans les parties communes,
- deals et petite délinquance.

La cellule de gestion gère de nombreuses fiches de sécurité pour régler ces problèmes, soit 0,28 fiche/logt.

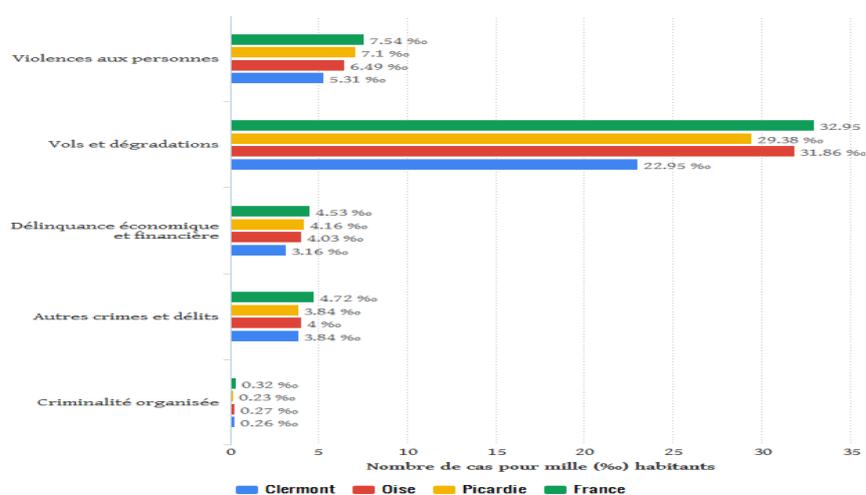
Elle constate en matière de vandalisme une diminution du coût (25,94 € / logt en 2007 contre 6,33 € en 2014, soit une baisse très significative – 124,40 %)

Il n'y a pas d'agent spécifique type « médiateur ». Le bailleur s'appuie sur une cellule départementale, située au siège à Beauvais, « prévention sécurité », constituée de 3 agents intervenant dans tout le département.

Ces éléments sont corroborés par la gendarmerie de Clermont et les représentants du conseil citoyens qui font état d'intolérances entre résidents. Les interventions réalisées dans le quartier nord par les représentants des forces de l'ordre représentent 13 % du total de celles de la brigade et forment environ 60 % de tapages.

## 2.25 - La délinquance

Délits / crimes en 2012	Clermont et 94 autres communes	Equivalent pour 1 000 habitants (‰)
Violences aux personnes	519	5,31 ‰
Vols et dégradations	2 242	22,95 ‰
Délinquance économique et financière	309	3,16 ‰
Criminalité organisée	25	0,26 ‰
Autres crimes et délits	375	3,84 ‰



Les infractions relevées par l'action des services & Stupéfiants ont augmenté de 11 points entre la période de janvier à septembre 2013 et la période janvier à septembre 2014, ce qui représente une évolution de 78,57%. En revanche force est de constater que la délinquance générale, les atteintes aux biens et volontaires à l'intégrité ont diminué entre ces deux périodes : - 7,42 % pour la délinquance, - 42,86 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité et -2,16 % pour les atteintes aux biens –

source : groupement de gendarmerie départementale de l'Oise

## 2.26 - Les réseaux de transports



La ville de Clermont bénéficie de 3 types de transports sur son territoire :

- la voie ferrée SNCF, la gare de Clermont de l'Oise : mise en service en 1846, sur la ligne Paris Nord/Amiens
- la voie routière ; transports en commun organisés par le SMTCO (lignes Beauvais Clermont Creil ou Compiègne).
- Le syndicat intercommunal des transports de l'agglomération clermontoise assure, depuis janvier 2015, des navettes pour les usagers de l'intercommunalité et de la ville centre.

## 2.27 - Le tissu associatif

La ville ne comptabilise pas moins de 54 associations dont :

- 17 Sportives,
- 7 Environnement / Economie solidaire...
- 10 Sociales / Prévention / Loisirs
- 15 Culturelles
- 3 associations de quartiers / habitants
- 2 associations parents d'élèves

La commune dispose d'un large éventail d'associations plus précisément dans les domaines sportifs et culturels. Ainsi de nombreuses activités sont proposées aux Clermontois, contribuant largement à la participation, à la rencontre, la découverte.

En revanche, il faut stipuler que l'action culturelle ainsi que les événements sont essentiellement pilotés par les services municipaux de la commune.

## 2.28 - Les politiques publiques de la commune

### **Une longue expérience**

Il y a 8 ans, la Ville de Clermont, s'est inscrite au cœur de la politique publique de la ville en répondant à l'appel à projet du contrat éducatif local. Elle s'est dès lors investie dans d'autres dispositifs en liens avec les politiques publiques et un réseau de partenaires :

#### *a) C.E.L : Contrat Educatif Local*

La commune intègre le dispositif en 2006, il vise à :

- ✓ Avoir une approche globale des différents temps de l'enfant et du jeune,
- ✓ Mettre en place d'une réflexion collective autour des questions d'éducation durant les temps de loisirs,
- ✓ Développer des activités au plus près des lieux de vie des enfants et des jeunes,
- ✓ Organiser des loisirs de qualité.

Autour de 4 axes stratégiques :

1. Santé et citoyenneté
2. Développement durable
3. Sport, sciences et culture
4. Prévention des risques et des discriminations.

#### *b) V.V.V : Ville Vie Vacances (2006)*

La commune intègre le dispositif dès 2006.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 18 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale. Il vise à inscrire les jeunes dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et favoriser leur accompagnement.

Les actions poursuivies dans le cadre du contrat annuel V.V.V de la commune de Clermont :

1. Education à la santé, sports et vie sociale,
2. Jeunes et citoyenneté : lutte contre les violences et les discriminations
3. Projets de séjours : hiver et été.

*c) F.I.P.D : Fonds Interministériels de la Prévention de la Délinquance (2008)*

Créé en 2007, le FIPD a été mis en place par la commune dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

- Ce projet s'articule autour de trois dimensions, dans lesquelles se concrétisent les projets des différents secteurs du centre socioculturel dont la politique jeunesse :

1. Agir pour l'éducation ; l'éducation tout au long de la vie,
2. Agir pour une citoyenneté qui s'exerce sur tous les espaces politiques,
3. Agir pour un vivre ensemble, plus juste et solidaire, plus fraternel.

*d) P.E.L : Projet Educatif Local (2009)*

La commune intègre le dispositif PEL « Découverte d'activités socioculturelles » en 2009/2010. Elle intervient au sein du collège Cousteau. Les PEL viennent apporter à un nombre de jeunes le plus large possible, un prolongement d'activité éducative hors du temps de classe.

Tout comme les années précédentes, les projets 2013/2014 et 2014/2015 poursuivent des objectifs de prévention. Ils mêlent groupes de paroles pour information et sensibilisation, ateliers de production de messages pour les pairs, restitution auprès d'un large public. Ils font des élèves des acteurs de prévention.

Avec pour objectifs opérationnels :

1. Privilégier l'information pour éviter tout discours moralisateur.
2. Donner une information permettant aux jeunes de connaître les risques liés à des pratiques addictives
3. Produire des messages de prévention pour les pairs (2013/2014 : production de films d'animation 3D – 2014/2015 : production de BD animée).

Le projet MILDECA de Clermont, vise à :

1. Prévenir la consommation d'alcool et produits stupéfiants en sensibilisant au plus grand nombre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, acteurs éducatifs...) les enfants, les jeunes,
2. Prévenir les conduites addictives (alcoolisme, tabac, produits stupéfiants...)
3. Offrir un dispositif favorisant la prise de parole et un accès aux soins.
4. Soutien à la parentalité notamment face au risque d'isolement et des conduites addictives
5. Intervenir sur les lieux de vie des jeunes, notamment sur les structures scolaires
6. Inscrire l'action dans un dispositif faisant intervenir les partenaires du territoire dans un projet s'inscrivant dans une action pluriannuel autour du contrat de ville.

Le projet MILDECA de Clermont, combine plusieurs outils et approches complémentaires :

1. Point écoute et équipe relais
2. Actions auprès de structures scolaires (collèges, lycées)
3. Actions via le secteur jeunesse
4. Accompagnement de projets de jeunes pour des solutions alternatives (j'agis dans ma ville)

f) *P.E.D.T : Projet Educatif Territorial*

L'éligibilité du quartier des Sables au Contrat de Ville et l'inscription de la Ville de Clermont dans le contrat de ville apparaissent comme un prolongement naturel de la démarche du PEDT. Elle permettra de confirmer et renforcer le travail de partenariat au niveau du territoire élargi.

Le PEDT 2013/2016 s'inscrit dans la lignée du contrat éducatif de la commune, dans le cadre son projet triennal.

Le PEDT constitue un levier prépondérant pour la mise en œuvre d'objectifs concourant à :

1. La réussite éducative de nos jeunes (accompagnement et soutien à la scolarité),
2. L'éveil culturel,
3. L'accès à l'art, aux sciences et nouvelles technologies
4. La pratique d'activités sportives,
5. La découverte du patrimoine local et autres,
6. Le développement durable

Le PEDT est en adéquation avec les projets d'écoles de la commune. Notons le développement d'actions artistiques et culturelles dans le cadre du dispositif C.L.E.A (Contrat Local Educatif et Artistique) avec le services des affaires culturelles (D.R.A.C) et de l'Education Nationale.

Exemples d'axes de derniers projets d'écoles :

- ✓ Education à la citoyenneté,
- ✓ Les arts visuels
- ✓ Soutien aux élèves en difficulté
- ✓ Actions autour de l'oralité, de l'expression française, de la langue.

Domaines concernés :

- ✓ Arts graphiques,
- ✓ Expression scénique,
- ✓ Numérique,
- ✓ Nouvelles technologies
- ✓ Arts visuels

Les objectifs du PEDT sont en relation avec les orientations annuelles portées par le service centre socioculturel, en lien avec le projet éducatif et adoptés lors du comité de pilotage annuel par l'ensemble des représentants.

Le PEDT met en œuvre des actions visant à l'initiation, la découverte, en instaurant des cycles d'animations courts (3 semaines à 7 semaines en alternance), utilise des pratiques pédagogiques et techniques adaptées en fonction de l'âge de l'enfant.

Les projets tiennent particulièrement compte :

- Du rythme biologique des enfants (équilibre des plannings, des activités).
- Des caractéristiques des publics (enfants différents, troubles du handicap, capacités liées au développement de l'enfant...)
- De donner des moyens à l'enfant d'exprimer son libre choix d'adhérer ou non à une activité.

Le Projet Educatif Territorial répond à des constats établis lors du diagnostic de territoire de 2013 qui a fait ressortir le poids le poids de la conjoncture socio-économique actuelle (chômage, difficultés financières...) et pointe certaines carences en matière de réussite éducative (échec scolaire, devoirs...) des pratiques culturelles et de loisirs et de l'accès aux loisirs et aux activités sportives.

Le PEDT vise à une meilleure insertion sociale, hygiène de vie améliorée, plus-values éducatives et culturelles, découvertes de nouvelles formes culturelles, implication nettement marquée des jeunes dans la vie locale, participation plus prononcées dans les manifestations sportives et artistiques, amélioration des relations et comportements, développement du tissu associatif local.

## III - ORGANISATION

### 3. Modalités de pilotage

#### 3.1 - Le comité de pilotage restreint (interne à la collectivité)

Le pilotage sera assuré par son Monsieur le Maire et Président de la Communauté de Communes du Clermontois, par les élus référents sur les différents volets du Contrat de ville.

#### 3.2 - Le comité de Pilotage

Le comité de pilotage du contrat de ville de Clermont de l'Oise sera présidé par Monsieur le Sous-préfet de Clermont et par Monsieur le Maire de Clermont et Président de la Communauté de Communes. Seront également membres du comité de pilotage, les autres signataires du contrat auxquels s'ajoutent :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régional de Santé,
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- Monsieur le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- Monsieur le Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- Monsieur le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Clermont,
- Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Madame la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité,
- Madame le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise,
- Monsieur le Président de la Région Picardie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise,
- Madame le Directeur de la Caisse de Dépôt et Consignation.

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins un fois par an pour :

- définir les stratégies d'actions et arrêter les grandes orientations,
- préparer les dialogues de gestion,
- élaborer et suivre l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles,
- suivre l'engagement des crédits,
- être informés des programmes de contrôle,
- valider l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assurer de la réalisation des objectifs et commander l'évaluation finale.

### 3.3 - Le comité de pilotage technique

Il est composé :

- du Directeur du centre socioculturel, Chef de projets politique de la ville,
  - des coordinateurs du centre socioculturel, des représentants des services de la commune et de la communauté de communes. Il se réunit autant que de besoin et au moins une fois par trimestre pour :
1. suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions,
  2. engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions,
  3. recueillir les éléments d'évaluation,
  4. concevoir les éléments d'aide à la décision
  5. assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire.

Les groupes de travail thématiques :

Ils regroupent les acteurs publics et associatifs engagés dans un des piliers ou axes du contrat de ville, les rencontres visent à :

- harmoniser les interventions de chacun,
- accompagner les porteurs de projets associatifs,
- activer les outils d'observation,
- suivre l'évolution des actions mises en œuvre,
- ajuster les actions au regard des évaluations

### 3.4 - L'ingénierie

L'équipe de projet communale est dirigée par Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Emmanuel BELLANGER, animée par le Directeur du Centre Socioculturel et Chef de projets politique de la ville, Laurent BATTEUX, sous l'autorité de Monsieur Lionel OLLIVIER, Maire de la commune de Clermont et Président de la Communauté de Communes du Clermontois.

Les équipes sont constituées par piliers.

#### **Emploi et Développement Economique**

- ✓ Monsieur Laurent LINKE, DIRECCTE UT Oise
- ✓ Monsieur Gonzague PORTIER, Coordinateur PIJ/CYB – Centre Socioculturel
- ✓ Madame Jacqueline ETIENNE-LECLERC, Conseil départemental de l'Oise
- ✓ Madame Dorothee BERLAND, MEF du Pays Clermontois Plateau Picard
- ✓ Madame Aurélie HENONIN, Mission locale du Clermontois
- ✓ Monsieur Alain LORBER, groupe la « Poste »
- ✓ Monsieur Damien PLOUZENNEC, Mairie de Clermont
- ✓ Monsieur Franck LEGENDRE, Pôle emploi Clermont
- ✓ Madame Fabienne RENARD, Conseil régional de Picardie
- ✓ Madame Nadège PERRIER, B.G.E Picardie
- ✓ Monsieur Vincent KEIL, EPIDE
- ✓ Monsieur Laurent BATTEUX – Centre Socioculturel de Clermont
- ✓ Monsieur Emmanuel BELLANGER – Mairie de Clermont
- ✓ Madame Christelle DUMONT, sous-préfecture de Clermont
- ✓ Madame Nelly VEGA, sous-préfecture de Clermont
- ✓ Madame Caroline PLESNAGE, déléguée régionale aux droits des femmes et de l'égalité

## **Cohésion sociale**

- ✓ Monsieur Bastien AFFELTRANGER, ARD Picardie
- ✓ Madame Sarah CHERFAOUI, communauté de communes du Clermontois
- ✓ Madame Marie-Christine GRAIN, Conseil départemental de l'Oise
- ✓ Monsieur Quentin BRISSET, ANPAA 60
- ✓ Madame Aurélie HENONIN, mission locale du Clermontois
- ✓ Monsieur Yves LEMOULLAC, Opac de l'Oise
- ✓ Madame Muriel PERRAS-JUPIN, mairie de Clermont
- ✓ Madame Isabelle MOREAU, mairie de Clermont
- ✓ Madame Florence VASSEUR, Pôle emploi de Clermont
- ✓ Madame Fabienne RENARD, Conseil régional de Picardie
- ✓ Monsieur Damien PLOUZENNEC, mairie de Clermont
- ✓ Monsieur Emmanuel BELLANGER, mairie de Clermont
- ✓ Monsieur Laurent BATTEUX, centre socioculturel de Clermont
- ✓ Madame Kathy HUET, éducation nationale
- ✓ Madame Claudine PECQUEUX, éducation nationale
- ✓ Madame Christelle DUMONT, sous-préfecture de Clermont
- ✓ Madame Nelly VEGA, sous-préfecture de Clermont
- ✓ Madame Caroline PLESNAGE, déléguée régionale aux droits des femmes et de l'égalité
- ✓ Madame Dorothée BERLAND, MEF du Pays Clermontois-Plateau Picard
- ✓ Madame Nathalie SIMONNET, Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ✓ Madame Armelle PASTOURET, Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise
- ✓ Monsieur Vincent KEIL, EPIDE
- ✓ Madame la responsable, CIDFF de l'Oise

## **Cadre de vie/renouvellement urbain**

- ✓ Madame Véronique TEISSIER, Opac de l'Oise
- ✓ Monsieur Dominique LEMOINDE, DDT
- ✓ Madame Isabelle MOREAU, Mairie de Clermont
- ✓ Monsieur Damien PLOUZENNEC, Mairie de Clermont
- ✓ Monsieur Laurent BATTEUX, Centre socioculturel de Clermont
- ✓ Monsieur Emmanuel BELLANGER, Mairie de Clermont
- ✓ Madame Nelly VEGA, sous-préfecture de Clermont

### *3.5 - La participation des habitants*

#### **Etape 1** – Décembre 2014 à Mai 2015

Démarche de sensibilisation des personnes identifiées après appel lancé à travers la presse, le bulletin municipal et le site Internet de la ville, dans le but de leur expliquer la démarche du « contrat de ville » ainsi que les modalités de constitution et les objectifs du conseil citoyen. Ces personnes pourront jouer le rôle de relais de terrain en direction des habitants, en préparation de la constitution du conseil citoyen.

#### **Etape 2** – Mai/Juin 2015

Organisation d'ateliers en direction des membres du conseil citoyen portant sur le diagnostic de territoire dans l'optique de croiser le regard des acteurs (déjà recueilli et formalisé) avec celui des habitants. Cette étape viendra compléter voire corroborer le diagnostic partagé avec les acteurs institutionnels.

#### **Etape 3** – Juin/Juillet 2015

La constitution formelle du conseil citoyen suivant les modalités définies dans le cadre de référence national figurant en annexe.... du contrat.

La phase opérationnelle : les enjeux et objectifs opérationnels à atteindre pour améliorer la vie des habitants du quartier des Sables.

La réflexion sur les modalités et l'organisation de l'association.

#### **Etape 4** – Juin à Octobre 2015

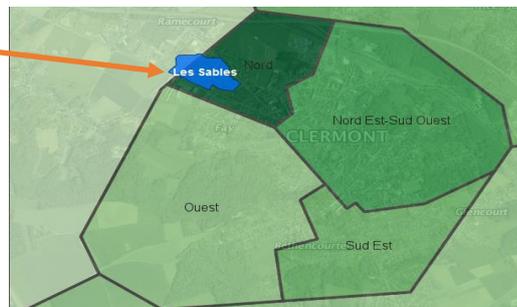
Formation et sensibilisation des membres du conseil citoyen sur l'organisation d'une association, les appels à projets, sensibilisation sur le programme d'actions 2014/2015 et 2015/2016.

#### **Etape 5** – Janvier 2016

Bilan étape du fonctionnement du conseil citoyen du quartier des Sables

## IV - Le Quartier prioritaire – Les Sables

### Éléments de diagnostic du quartier des Sables



#### 4.1 - L'histoire d'un quartier

[...Le secteur Ouest A l'origine, il faisait entièrement partie du territoire d'Agnetz. Comprenant le quartier de la Belle-Assise, la rue Frédéric Rabousson, la rue Henri Barbusse. Ce quartier sera rattaché à la commune de Clermont en 1835. Les quartiers de Fay, de la croix Saint-Laurent, **des Sables** et de Beaujeu seront annexés à Clermont en 1959...]



[... Le secteur des Sables est très récent. Il a été annexé à la commune de Clermont en 1959, avec les Beaujeu. Un vaste ensemble de bâtiments collectifs d'environ 500 logements est construit à partir de 1964, provoquant un apport de population important pour la ville. Le quartier se développe les années suivantes pour prendre son aspect actuel. Les terres agricoles sont occupées par des habitations de chaque côté des rues Wenceslas Coutellier et Henri Breuil.

Bien que situées sur le territoire d'Agnetz, des entreprises de services et une école professionnelle, ainsi que des hôtels, vont prolonger l'urbanisation de Clermont jusqu'à rejoindre le hameau de Ramecourt...]

Extrait d'une étude réalisée par la Société Archéologique et Historique de Clermont (**Un siècle de Commerce et d'Artisanat à Clermont – Tome 3**)

## 4.2 - Le quartier d'aujourd'hui : une forme de « grands ensembles »



### 4.2.1 - Les atouts spécifiques du quartier

Le quartier bénéficie de lieux de vie et de proximité, mais manque de cohérence et de lisibilité : centre socioculturel quelque peu excentré du quartier, pas d'espace ou de lieu d'accueil dédié pour les familles (comme pouvait l'être autrefois la mairie-annexe), et ce, bien que cet espace accueille de nombreuses animations, ateliers, permanences centrés sur plusieurs volets : éducation, santé, citoyenneté, soutien à la parentalité, prévention des risques...

Un travail de mise en dynamique des projets d'habitants, portés par eux, favorisant l'échange, la rencontre, la construction commune des petits et grands projets, a donné naissance à un projet social favorisant l'implication des acteurs éducatifs, sociaux et associatifs et des habitants en 2006, par la création de la Maison des Initiatives Clermontoises, phase embryonnaire du centre socioculturel, née en Février 2009 et baptisée le 20 juin 2009.

Il est opportun de faire figurer ici la politique volontariste des élus municipaux, qui depuis plusieurs décennies viennent soutenir les actions au cœur même de ce quartier, dans divers domaines, tels que :

- l'offre de loisirs,
- l'accès pour tous aux séjours vacances (soutien de 12,5 % des familles du quartier en 2014, pour favoriser le départ de leurs enfants en séjour vacances),
- le périscolaire (11,17 % des enfants inscrits émanent du quartier fréquentent l'accueil du matin sur 59 inscrits en moyenne (à l'échelle de la Ville). 13,58 % des jeunes usagers âgés de 3 ans à 11 ans fréquentent les accueils du midi (temps méridien), sur 451 inscrits à (l'échelle de la ville), ¼ des enfants des enfants inscrits du quartier bénéficient des temps d'accueils du soir sur 160 inscrits à l'échelle de la ville.
- le secteur jeunesse de la ville de Clermont accueille 39,16% de jeunes âgés de 12 à 17 ans du quartier des Sables, pour 151 inscrits à l'échelle de la ville de Clermont.
- mais aussi le soutien aux associations des quartiers créées il y a une dizaine d'années comme : Melting Pop, l'Association Amicale Loisirs du Clermontois, le Boxing club, SAWA (association nouvelle créée en 2014). Ce tissu associatif local est fortement plébiscité par les jeunes et familles de ce quartier.

L'équipement commercial (Intermarché) remplit une fonction de proximité pour les habitants.

Les services, les services publics et équipements présents sont variés : La Poste, le centre socioculturel, un bar-tabac, la maison de la petite enfance, le club de tennis, le groupe scolaire des Sables où l'on retrouve en son sein le service périscolaire, le J-Sport et, en projet, l'arrivée d'un nouvel équipement sportif : « salles de boxes et tennis couverts » à la périphérie du quartier, jouxtant le centre socioculturel.

En outre le quartier bénéficie d'une réelle qualité des espaces publics, incluant 3 aires de jeux.

L'ensemble des immeubles a fait l'objet de travaux, de grosses réparations, assez réguliers, des travaux de réhabilitations des halls d'entrées, désenclavement, des ouvrages visant la mise aux normes des logements et à l'amélioration des immeubles, parkings, espaces verts... Il ne reste que quelques immeubles qui n'ont pas bénéficié d'une rénovation complète.

La mise en place de la vidéo surveillance, dans le cadre du C.I.S.P.D (Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance) « 2008 », a contribué à l'amélioration de l'image et au sentiment d'insécurité dans le quartier.

#### 4.2.2 - Les dysfonctionnements urbains et spécifiques du quartier

Le quartier est quasi exclusivement composé de logements sociaux (603), concentrant 36,10% des 1673 logements sociaux de la ville.

C'est un quartier d'habitats collectifs, construit par l'OPAC de l'Oise, sous maîtrise d'ouvrage du District urbain de Clermont, structure intercommunale constituée par Clermont et les communes limitrophes dès 1960.

99,3 % des habitants sont locataires de leurs logements. Les 0,70 %, propriétaires de leur appartement, sont concentrés en un bâtiment, « Poitou », que l'office HLM transforme peu à peu en copropriété.

L'ensemble des immeubles du quartier présente une variété de constructions cubiques, généralement à dominantes horizontales, espacés par de la pelouse, des squares, des placettes végétalisées, participant à aérer le bâti bétonné.

Ainsi, le bâtiment Périgord est beaucoup plus long que les autres et comptabilise un nombre de locataires beaucoup plus importants (50 locataires).

Le bâtiment Gascogne, nommé « la tour » par les habitants du quartier, se distingue par son architecture verticale, qui lui permet de surplomber les autres immeubles.

Ce quartier périphérique, situé à l'entrée ouest de la ville, en bordure de l'ancienne RN31, est éloigné du centre-ville. La topographie de la commune le situe ainsi « en bas » par rapport au bourg, avec les connotations que peut contenir cette expression.

Majoritairement construit dans les années 1964/1970, pour répondre à la demande croissante des logements de l'époque, le quartier des Sables s'est construit au gré d'une opportunité foncière, en rupture avec le tissu urbain traditionnel de Clermont et sans logique précise par rapport au patrimoine architectural de la ville.

A l'origine, la commune de Clermont avait arraché cette partie de la commune d'Agnetz, par un long processus de changement de limites communales durant les années 1950, en vue d'y implanter une zone industrielle. La création du District urbain et les études des services de l'Etat vont orienter différemment la vocation de ces terres jusqu'alors agricoles : la zone industrielle sera aménagée sur Breuil-le-Sec, près de la voie ferrée, favorisant les recettes budgétaires de ce village alors exclusivement agricole, tandis que les logements sociaux nécessaires au centre-Oise ont été implantés sur la commune de Clermont.

Ce quartier s'est construit en trois grandes phases :

- 1965-1967 : pour l'îlot rue Victor Hugo
- 1971-1974 : pour l'îlot rue Emile Zola
- 1977-1979 : pour le Beaujeu

Ce territoire compte une occupation sociale très fragile : de nombreuses familles monoparentales, des grands ménages et des ménages à faibles ressources (sources RP 2011 – INSEE/CGET)

Le taux de rotation est faible, traduisant une forme de captivité de la population en place et une difficulté à agir sur l'amélioration du peuplement.

##### *a) Les enjeux formulés par les habitants (représentés par son conseil citoyen)*

- La place des jeunes dans le quartier (mieux cibler leurs attentes et besoins)
- L'amélioration du cadre de vie
- Vie de quartier : les services, guichet d'informations, lieux de rencontre...
- La communication, la dynamique et l'offre culturelle au sein du quartier

### 4.3 - Les Sables – Population

	Ville	Quartier Nord	Communauté de communes du clermontois
<b>Nombre d'habitants</b> (INSEE 2014)	11066 habitants	2493 habitants	38282 habitants
<b>% population ville</b>	100%	22,60%	
<b>(0/30 ans)</b> <b>% jeunesse</b> (RP2011-INSEE/CGET)	42,15%	47,64%	39%
<b>Part des familles monoparentales</b> (CGET-OPAC 2014)	19,6% (en 2006 : 10,7%)	28,2% (en 2006 : 15,8%)	12,9%
<b>% population bénéficiaires R.S.A</b> (C.N.A.F 2014)	2,68%	4,61%	4,70%
<b>% population étrangères</b> (RP2011-INSEE/CGET)	3,10%	5,3%	

Le quartier des Sables compte 2493 habitants au dernier recensement de 2011, contre 11066 habitants à l'échelle de la ville, ce qui représente 22,60 % de la population totale de Clermont.

La population du quartier est relativement très jeune, les 0/30 ans représentent :

Quartier	<b>47,64%</b>
Ville	<b>42,15%</b>
C.C Clermontois	<b>30,69%</b>
Département	<b>39%</b>
National	<b>37,01%</b>

#### 4.3.1 - Les familles monoparentales

L'importance des familles monoparentales est pointée dans le diagnostic du contrat de ville, comme dans les chiffres relevés par l'INSEE, le CGET et l'Opac de l'Oise. Dans cette situation on relève au niveau du quartier une augmentation de 12 points des familles monoparentales sur le quartier (entre 2006 et 2014).

#### 4.3.2 - Une population d'ouvriers/d'employés

Des actifs ayant un emploi constituent 70,4% de la part des ouvriers/employés, contre 53,9 % sur la ville <sup>(1)</sup>

#### 4.3.3 - Une population de cadres très faible

La part des cadres et professions intellectuelles est inférieure de 8 points au regard de celle de la ville qui représente 12,7%.

#### 4.3.4 - Les ménages

Les ménages sont majoritairement composés de familles avec enfants (41,5%) aux Sables, contre (41,6%) à Clermont, et notamment des familles de 3 enfants et plus, moins nombreuses aux Sables en 2014 (9,10%) qu'en 2006 (19,9%) - « Constat identique chez le bailleur social : l'OPAC de l'Oise ». Les familles nombreuses représentent 10,4 % à Clermont

Le nombre de moyen de personnes par ménage est de 2,3 personnes au quartier des Sables, contre 2,2 personnes par ménage à l'échelle de la commune. (1)

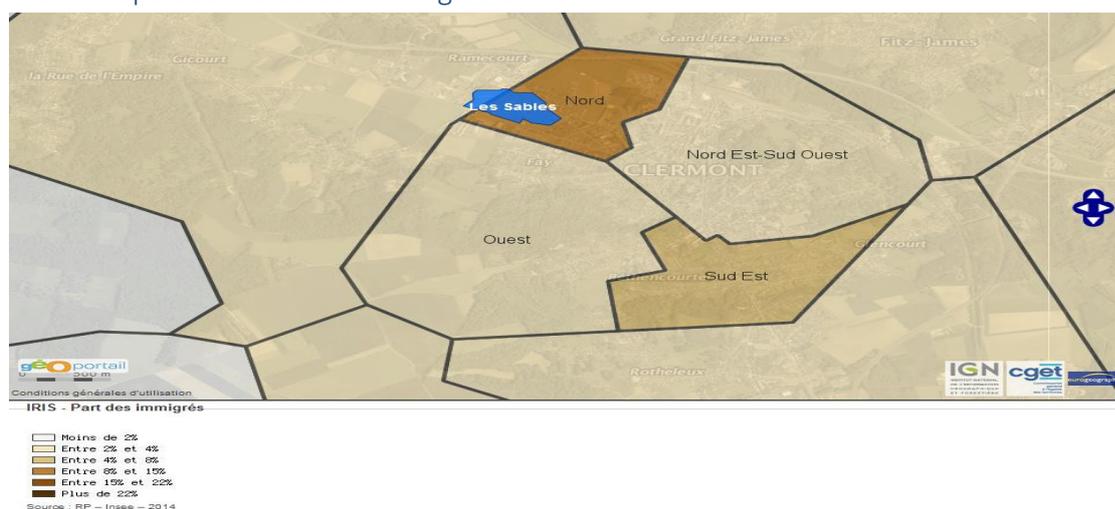
#### 4.3.5 - Les revenus des ménages

La part des revenus annuels des ménages qui composent le quartier représente 11 250 € de revenus, soit 60 % du revenu médian national. La part de revenu net à l'échelle de la ville s'élève à 18 648 €, contre 17 586 € dans le département de l'Oise. (2)

#### 4.3.6 - Les bénéficiaires du RSA

Le quartier prioritaire des Sables recense 4,61% de bénéficiaires du revenu de solidarité active (R.S.A), contre 2,68% à l'échelle de la commune de Clermont et 4,70% à l'échelle de l'intercommunalité. (2)

#### 4.3.7 - Population issue de l'immigration



La part de la population issue de l'immigration sur la commune représente 5%, contre 6,8% dans l'Oise, dans le quartier nord de la ville on distingue un taux de 8,9 % de la population issue de l'immigration.

(1) – Sources : CGET-IRIS- RP 2011

(2) – Sources : DGFIP – Impôts revenus des personnes physiques 2006/2009 - CNAF

#### 4.4 - Logements quartiers nord « Les Sables »

	Ville	Quartier	Picardie/Oise
<b>Part des logements sociaux</b> (INSEE 2006/2011 RP – Bailleurs sociaux)	34,20% (à l'échelle de la ville)	36,10 % (à l'échelle du quartier)	17,70 % (Picardie) (à l'échelle du département)
<b>Taux de rotation des logements (Clermont)</b> (INSEE 2006/2011 RP – Bailleurs sociaux)	2,5%	N/R	11,2% / 10,5%
<b>Taux de vacance</b> (Service logement/Opac)	4,66%	0,99%	5,7% / 5%
<b>Principaux îlots</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Victor Hugo</li> <li>- Emile Zola</li> <li>- Le Périgord comptant le plus grand nombre de logements : 50 lgts</li> </ul>		

Sur l'ensemble du parc social on ne dénombre qu'un seul bâtiment en copropriété (le bâtiment Poitou). Sur les 18 logements qui le compose, on distingue un taux de propriétaires de 17,64 %, soit un taux de représentation de propriétaire à l'échelle du quartier prioritaire de 0,5%.

On note une prépondérance d'habitats sociaux, soit 99,51 % de logements sociaux qui composent le parc locatif d'un seul bailleur « l'OPAC de l'Oise ».

Les taux de « rotations et vacances » restent relativement faibles et inférieurs à la moyenne communale. Ceci s'explique par une certaine « captivité résidentielle » des ménages ne pouvant déménager, faute d'autres choix, mais aussi par le fait du coût des loyers.

Les loyers des Sables sont en effet moins élevés 307€ (en moyenne) pour un logement de type 3 (Charges et chauffage compris) et 427€ (en moyenne) par exemple à la Croix Picard (Charges comprises sans chauffage), soit une différence de : 39,08%.



Vue d'ensemble sur le quartier des Sables

#### 4.4 - L'emploi – « Les Sables »

Clermontois (communauté de communes) – 11 017 emplois salariés.

Clermont (commune) – 5 716 emplois salariés.

(source : CCI, INSEE 2013)

	Ville		Quartier		Com de com Cle	
<b>Nb de demandeurs d'emploi (Cat.1)</b> (Pôle emploi, INSEE)	1034 dont 711 en cat.1	13,5%	225	17,6%	3384	7,7%
<b>Part des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans</b> (Mission locale 2014 * part recensée et repérée par la MILO)	292	54,79%	66	73%	N/R	
<b>Part de la population de + 15 ans non scolarisés n'ayant aucun diplôme</b> (INSEE/CGET 2010)	4,5%		6,70%			

Les éléments pointés dans les différents tableaux de synthèse (emploi/éducation) démontrent la faible qualification de la population active du quartier et le fort taux de chômage.

Un fort niveau de non diplômés de 32,6 % aux Sables, contre 23,9% à Clermont et un nombre de « bac à bac+2 et études supérieurs » plus faible qu'ailleurs (11% aux Sables), contre 25,8% dans le reste de la Ville (source RP 2011 – INSEE /CGET).

La part des salariés à temps partiel est relativement élevée sur le quartier des Sables et impacte plus les femmes que les hommes (que ce soit à l'échelle de la ville ou du quartier). Ainsi on note un taux de temps partiel à 16,6 % dans le quartier nord (9% pour les hommes et 23,5% pour les femmes), contre 12,8 à l'échelle de la commune (5,2% pour les hommes et 20,3% pour les femmes).

##### 4.4.1 - La précarisation d'un quartier

Les chiffres indiquent qu'il y a donc des ménages en difficultés sur le quartier des Sables et que ces derniers sont plus nombreux que dans le reste de la ville. Les conditions d'emplois, une proportion de situations professionnelles précaires plus importantes (24,9%), certainement liée aux temps partiels et aux travailleurs pauvres... que sur le reste de la ville (15,10%) (Observatoire nationale de la pauvreté et INSEE).

Un taux de chômage plus important aux Sables (17,5%) que dans le reste de la ville (13,5%) (Source RP 2011 – INSEE /CGET). Avec un chômage marqué pour les moins de 26 ans (73%) contre (54,79%) à l'échelle de la Ville ( données MILO 2014).

Le bailleur social fait état d'une recrudescence de loyers impayés sur le quartier : 67 pour 603 logements (quartier nord), soit 11,20 %, contre 104 pour 991 logements (Clermont ville), soit 10,5 %.

## 4.5 - Education

	Collège Jean Fernel	Clermontois (CIO)	Oise	Picardie
<b>Passage en seconde professionnelle</b> (CIO)	(en attente données CIO)	31,7%	29,10%	30,9%
<b>Passage en seconde générale, technologique (Clermont)</b> (CIO)	(en attente données CIO)	64,20%	64,70%	63,70%
<b>Orientation vers CAP, BEP...</b>	(en attente données CIO)	2,7%	4,3%	3,9%
<b>Taux de scolarisation</b> (INSEE/CGET – RP2011)	(en attente données CIO)	55,5%	58,6%	/

Sur le plan scolaire, le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Clermont dresse un état des lieux plus pragmatique quant au décrochage scolaire des jeunes au secondaire. Il fait état d'une amélioration de l'accompagnement des jeunes dès leur entrée en 6<sup>ème</sup>, depuis plus de deux ans. Néanmoins, quelques difficultés sont à relever quant au décrochage des jeunes au lycée (orientation, situation familiale, difficultés économiques, manque de maîtrise des fondamentaux, absence d'intérêt pour la formation suivie...).

Un fort taux de non diplômés 32.66% à l'échelle du quartier (**hommes : 31,8%, femmes : 33,3%**), contre 23,3 % à l'échelle de la ville (**hommes : 21,9%, femmes : 23,9%**).

Les acteurs du groupe de travail (conseil citoyen, comité de pilotage préfecture) ont soulevé quelques manques en matière d'offre culturelle sur le quartier des Sables. Beaucoup de manifestations sont inscrites à l'échelle de la ville, mais très peu dans le quartier.

La ville de Clermont joue un rôle majeur dans l'action éducative auprès des familles et des jeunes, et a depuis ces dernières années accentué ses offres de service pour la population du quartier, mais aussi pour l'ensemble des Clermontois à travers différents dispositifs ou services, tels que :

- **Le B.A.FA Citoyen** : 16,70 % participation des jeunes du quartier (18/25 ans)
- **Le dispositif j'agis dans ma ville** : 75% participation des jeunes du quartier (18/25 ans)
- **Périscolaire** : (Accueil du matin : 11,7%), (Accueil temps méridien : 13,58 %), (Accueil du soir : 26,10%)
- **Séjour vacances** : (été : 38 % des jeunes du quartier 11/18ans) – (Hiver : 35% - 11/18ans)
- **Ateliers familles** : taux d'inscription des familles du quartier : 13,4%
- **Accueil Jeunesse** : 31,9% de participation des jeunes du quartier des Sables (journalier)
- **Groupe scolaire des Sables** : Accueil et scolarisation des enfants âgés de 2 ans, participation de tous les enfants des écoles au contrat local éducatif et artistique
- **Aide et accompagnement à la scolarité** : Dans le cadre du projet éducatif territorial de la commune, la ville de Clermont rémunère sur le quartier deux enseignants dans l'aide et l'accompagnement à la scolarité.
- **Point Cyb** : 47,70% de participation des usagers du quartier nord âgés de 15 ans à 55 ans (dont 43,40% de demandeurs d'emploi, 20% lycéen/collégiens, 16,70 % salariés, 19,90% familles.
- **Point information jeunesse** : 41,70 % de participation des jeunes du quartier (âge moyen : 23,5 ans), dont (57,15% d'étudiants/lycéens, 28,57% sans emploi, 14,28% salariés)
- **Conseil municipal enfants** : 12 % des enfants âgés de 9 à 12 ans, du quartier participent activement aux ateliers et actions menés par le conseil municipal enfants.

L'offre en matière d'activités est à diversifier pour les publics jeunes et jeunes adultes, le constat fait état d'un manque de lieu d'accueil spécifique pour ces publics.

Le poids de la jeunesse dans le quartier des Sables nécessite pour chaque domaine (éducation, emploi, santé, prévention...) une attention particulière en tenant compte de l'hétérogénéité de ce public et ses spécificités. Le constat établi par les usagers composant le conseil citoyens, comme les techniciens mettent en exergue le manque d'une offre de loisirs adaptée pour les publics 16/25 ans prenant en compte leurs attentes et besoins. En revanche, il est à constater que beaucoup de 16/25 ans sont dans une situation d'attente non déterminée, d'autres en rupture, voire en situation d'errance ou de petite délinquance dans le quartier, provoquant de fait quelques troubles à la tranquillité publique.

#### **4.6 - Tranquillité publique et délinquance**

Le bailleur fait état d'un parc relativement calme, avec une baisse très significative des atteintes du mobilier urbain et du patrimoine bâti de 124% entre 2007 et 2014. Toutefois, il fait état d'un foyer de troubles et d'actes d'incivilités et sans actes de vandalisme plus au centre du quartier.

La gendarmerie de Clermont, indique que 13 % des interventions de sa brigade concerne le quartier des Sables, dont environ 60 % de tapages.

## 4.7 - La Santé

	Ville (11066 habitants)		Quartier Nord (2593 habitants)		Communauté de Com. (38282 habitants)	
	Nombre	Densité 1000 hbts	Nombre	Densité 1000 hbts	Nombre	Densité 1000 hbts
<b>Présence de médecins généralistes</b>	14	1,27	2 (*) Jusqu'en 2014	0,80	20	0,52
<b>Présence de médecins spécialistes</b>	13	1,17	/	/	15	0,39
<b>Présence de chirurgiens dentistes</b>	12	1,08	/	/	17	0,44

(\*) Le cabinet médical du quartier des Sables a été fermé courant 2014/2015, à la suite de problèmes de santé du médecin généraliste. Sa patientèle (grande majorité du quartier) éprouve de grandes difficultés à trouver un nouveau médecin généraliste sur le territoire de Clermont.

### 4.7.1 - La santé sur la commune Clermont et le quartier des Sables

La spécificité de Clermont est l'implantation sur son territoire de deux structures hospitalières :

- Le Centre Hospitalier Général, dont le maintien des activités de chirurgie et d'obstétrique est régulièrement menacé au regard du volume d'activité, avec des difficultés de recrutements médicaux et une situation financière quelque peu fragile.
- Le Centre Hospitalier Interdépartemental, établissement de santé mental, l'un des plus importants établissements psychiatriques à l'échelle nationale.

A ce titre, une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) psychiatrique a été mise en place à Clermont. Elle vient compléter l'offre ambulatoire proposée par les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres d'activités à temps partiel (CATTP) et favoriser l'accès aux soins des populations précaires. Ce dispositif propose en effet en un lieu unique une prise en charge à la fois sanitaire et sociale.

L'Etat soutient le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé au profit des populations précaires de ce territoire par le financement de deux points écoute, l'un étant un point écoute porté par la mission locale, l'autre étant un point écoute d'aide psychologique porté par le centre socioculturel de la ville de Clermont.

Signalons aussi l'existence d'une maraude médico-sociale mise en place par le SAMU sociale.

La densité de médecins généraliste est bien plus faible à Clermont que sur la Picardie et la France Métropolitaine, ainsi on dénombre à Clermont 8,8 médecins pour 10000 habitants contre 9,7 médecins en Picardie.

Le diagnostic met en évidence une carence de médecins généralistes sur le quartier Nord à la suite de la fermeture du cabinet médical.

On constate qu'une grande partie des médecins du territoire de Clermont sont âgés, et les départs à la retraite risquent de ne pas être remplacés. Sur le territoire, l'âge moyen des médecins généralistes est ainsi de 50,1 ans. Ils sont notamment 36,5% à avoir 55 ans et plus (contre 31,6% dans l'Oise, 31,5% en Picardie et 32,3% en France métropolitaine). La situation tendra donc à devenir très critique dans les prochaines années. (source ARS Picardie)

### **L'offre en terme d'animation autour de la santé sur Clermont de l'Oise**

L'offre en terme d'animation autour de la santé sur Clermont repose sur un éventail d'actions menées par les services de la commune de Clermont, mais aussi par les partenaires tels que :

- La mission locale
- La maison départementale de la solidarité
- L'association nationale de prévention d'addictologie et d'alcoologie
- Le service gynécologique de l'hôpital général de Clermont
- Le centre hospitalier interdépartemental

La commune via ses services et ses partenaires jouent un rôle majeur dans le domaine de la culture à la santé et la prévention.

On dénombre sur Clermont un ensemble d'acteurs menant diverses campagnes cibles autour d'ateliers de sensibilisation sur :

- La prévention des risques
- L'accès aux droits et à l'information
- La diététique et l'équilibre alimentaire...

C'est dans le cadre d'une politique de prévention commune que se construisent les projets d'actions à destination des jeunes juvéniles des collèges et lycées mais aussi auprès des familles.

Les actions recensées dans le domaine de la culture à la santé sur le territoire de Clermont sont très denses et brassent un très large public. Les desseins autour de la santé s'appuient généralement sur des constats basés sur le terrain et sont aussi l'œuvre de concertations avec nos partenaires internes :

- Education Nationale (dans le cadre du CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- La Maison de la Solidarité (via la Protection Maternelle Infantile, le Planning familial...)
- Le point écoute du centre socioculturel (ANPAA)
- L'Association pour le Couple et l'Enfant
- CCAS et Epicerie Sociale « Coup de Pouce » (Bénéficiaires du revenu de solidarité active)
- Centre hospitalier général (service gynécologique du Docteur KINGUE)...

## **Un panel de projets santé mené sur le territoire en 2014/2015**

### **1/ L'été sera chaud**

Projet porté par la Maison Départemental de la Solidarité en partenariat avec le centre socioculturel.

Public cible : les jeunes

Actions : Prévention des conduites à risques, sexualité et vie affective, produits psychoactifs... autour de stands et café débats.

### **2/ Nuit du jeu vidéo « Potentiels et risques des nouveaux usagers »**

Projet initié et développé par le centre socioculturel en partenariat avec l'ANPAA et l'Association E-Enfance...

Public cible : les jeunes et les familles

Actions : Stands autour de jeux, tests et entretiens avec des animateurs spécialisés (psychologues, éducateurs...), enquête sur les usages d'internet des jeux vidéos et les addictions aux écrans (Clermont est la première ville de France à avoir mené ce type de campagne en lien avec l'éducation nationale), Cafés débats, réalisation de maquettes pédagogiques réalisées par les pairs pour les pairs (jeunes à d'autres jeunes)...

<http://u.jimdo.com/www400/o/sd506e926a725d58f/download/mbb7c2a36176aef82/1306830040/prevention-usagesTIC-PELetPIJ-Clermont.pdf>

### **3/ Permanences ANPAA**

Projet porté par le centre socioculturel en partenariat avec l'Education National via les chefs d'établissements des collèges et lycées, la mission locale...

Public cible : les jeunes

Actions : permanence au centre socioculturel : recueil mal être des jeunes, phobies scolaires, addictions, ateliers de préventions dans les lycées et collèges dans le cadre du projet éducatif local porté par le centre socioculturel, réalisation de documentaires pédagogiques...

### **4/ Films d'animation sur le thème « ma première fois »**

Projet porté par le centre socioculturel en partenariat avec l'ACAP Picardie, l'Association Diaphane, le Planning familial 60, le secteur jeunesse...

Public cible : les jeunes

Actions : micro trottoirs et interviews, café débats, film documentaire, exposition photos, sensibilisation à la prévention des risques (IST : Infection sexuellement transmissible), l'information aux droits...

### **5/ L'épicerie sociale « Coup de Pouce »**

Elle anime des ateliers santé ainsi que des bilans de santé au profit de ses bénéficiaires en partenariat avec l'INPES, la conseillère économique sociale et familiale de la Maison de la Solidarité.

Cette offre de service bien que trop peu développée sur le territoire doit être d'avantage dynamisée au profit des usagers du quartier nord.

On dénombre un taux de participation de 16,55% des usagers bénéficiaires de l'épicerie sociale qui demeurent sur le quartier des Sables.

La notion partenariale devra être envisagée avec l'ensemble des acteurs de la santé (centre hospitalier général, centre hospitalier interdépartemental, la Maison Départementale de la Solidarité, l'ANPAA), en élargissant l'accès à l'ensemble des familles et des jeunes.

L'éducation thérapeutique à destination des publics fragilisés pourrait-elle à terme s'articuler sur la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier nord ?

Cette hypothèse sera étayée au cours de ce contrat de ville 2015/2020 et fera l'objet d'une étude plus approfondie sur l'environnement de la santé, les perspectives sur le devenir de l'hôpital général, sur les comportements et pratiques des usagers sur l'accès à la santé à l'échelle de la ville mais aussi à celle du quartier Nord.

Cette réflexion sera accompagnée de l'offre d'appui de l'Agence Régionale de la Santé pour mener à bien ce projet ambitieux.

## V – Les quartiers vécus « les Sables Beaujeu » et Belle Assise

La morphologie du quartier des Sables Beaujeu a, dans le cadre du projet dessiné par les instances ministérielles du contrat de ville, perdu de sa cohérence et de son origine historique.

En effet à l'origine ces deux lieux-dits ne forment qu'un seul et unique quartier. Le travail de diagnostic et de mobilisation menée pendant les phases d'élaboration a permis d'identifier les acteurs et les associations qui n'étant pas dans le périmètre du quartier auront un rôle déterminant à jouer dans le développement de la cohésion sociale, du cadre de vie et de l'emploi.

Des appels à projets détaillés seront élaborés en fonction des orientations stratégiques définies dans chaque pilier.

### **Pilier « emploi et développement économique »**

- La communauté de communes du Clermontois
- L'ancien collège « Jean Fernel » qui pourrait en partie avoir pour projet d'accueillir un centre d'affaires avec une pépinière d'entreprises, un restaurant social...
- Pôle emploi
- Mission locale
- M.E.F.

### **Pilier cohésion sociale**

- Les associations sportives qui accueillent des jeunes issus du quartier prioritaire et notamment des filles (football, rugby, judo...)
- L'espace jeunesse de « Belle Assise » dans le cadre de sa prise en charge des jeunes issus du quartier sur le temps périscolaire, durant les vacances scolaires et en particulier dans le cadre des programmes Ville Vie Vacances et du Fond Interministériel de la Prévention de la délinquance

## **5.1 - Les équipements des quartiers vécus**

<b>Les équipements sportifs</b>	<b>Les équipements socioculturels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Gymnase André Gazeau</li><li>- J-Sport de Belle Assise</li><li>- Stade de football</li><li>- Stade rugby</li><li>- Pistes d'athlétisme</li><li>- Judo club</li><li>- Mur d'escalade lycée Cassini</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecole de musique du Clermontois</li><li>- L'espace Jean Fernel</li><li>- L'espace jeunesse « Belle Assise »</li><li>- Périscolaire de « Belle Assise »</li></ul>
	<b>Les équipements éducatifs ou de santé</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lycée Cassini</li><li>- Groupe scolaire « Belle Assise »</li><li>- La Maison de la Solidarité</li></ul>

## VI - Définition du cadre stratégique

### 6. Le diagnostic participatif établi par pilier

Le travail en groupes thématiques a permis :

1. De définir les forces et faiblesses du territoire, les enjeux
2. De dresser des perspectives, des préconisations

<b>Pilier 1 – Emploi et développement économique</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	<b>1<sup>ère</sup> phase</b> : Membres groupe de travail thématique (Cf. page 47)
	<b>2<sup>ème</sup> phase</b> : Membres du conseil citoyen
<b>Les points faibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un nombre de familles monoparentales important (désocialisation des enfants).</li><li>- L'absence de solution de garde (crèche, halte-garderie, garde ponctuelle)</li><li>- Le problème de mobilité (absence de moyen de locomotion individuelle, du permis de conduire : « les usagers issus de ces habitats à caractère social ont une mobilité réduite dans le sens où ils se déplacent peu en dehors de leur quartier, 48 % des personnes répertoriées par pôle emploi ne disposent pas de moyen de locomotion contre 35,5% à l'échelle de la ville ».</li><li>- Une faiblesse dans la maîtrise du français et du niveau d'étude (alphabétisation, difficulté à remplir des documents administratifs, construire un curriculum vitae, mener un entretien d'embauche, devenir auto-entrepreneur).</li><li>- Un nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active élevé ainsi que du travail à temps partiel (frein à la mobilité, coût des déplacements)</li><li>- Un problème de locaux pour une pépinière d'entreprise et un développement de l'artisanat.</li><li>- Manque d'un lieu de rencontres, d'échange de salles de formation au sein même du quartier</li></ul>
<b>Les partenaires sont unanimes quant au fait que les points présentés ci-dessus sont considérés comme étant des freins à l'accès et à la recherche d'un emploi.</b>	

<p>Les points forts</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre socioculturel dispose de différentes salles qui peuvent être utilisées pour des forums, des ateliers, des réunions.</li> <li>- Le périmètre du quartier « les Sables » est de taille raisonnable</li> <li>- La maison de la petite enfance présente dans le quartier</li> <li>- Le quartier de la gare à proximité qui devrait être réaménagé</li> <li>- La proximité de l'ancien collège « Jean Fernel » avec un espace libre important (environ 6 000 m<sup>2</sup>)</li> </ul>
<p>Préconisations (orientations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions sur la mobilité pour faciliter la mise à disposition de moyens de locomotion en lien avec des associations (Oise Mobilité, Papa Charly sur Roissy, les garages solidaires, dons de vélos par la Poste, association réseau coup de main...), cela peut être porté par une association et couplé par un chantier d'insertion – MEF</li> <li>- Transport à la demande via le syndicat de transport du Clermontois</li> <li>- Actions de mobilisation des jeunes pour l'emploi « sensibilisation des pairs pour et par les pairs » - Mission locale</li> <li>- Réhabiliter l'ancien collège Fernel qui a un fort potentiel en superficie pour créer en centre d'affaires voire une pépinière d'entreprises</li> <li>- Etudier l'installation de bornes interactives sur des services à définir – La poste</li> <li>- Mutualiser un guichet pour de la visio-conférence et des services à distances (groupe la Poste)</li> <li>- Travailler avec BGE Picardie sur la création d'entreprises, le prêt « nacre » pour les demandeurs d'emploi de longue durée, résidant dans le quartier avec un minima social</li> <li>- Délocaliser des actions, des forums, des ateliers (pôle emploi, MEF, mission locale) sur le quartier même</li> <li>- Créer un mode d'espace accueil parents enfants (LAEP : lieu d'accueil enfants parents)</li> </ul>

## Pilier 2 – Cadre de vie/Renouvellement urbain

<b>Partenaires mobilisés</b>	<b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Membre groupe de travail thématique (Cf. page 47) <b>2<sup>ème</sup> phase :</b> Membre du conseil citoyen
Les points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de liaison directe avec l'ancienne route nationale</li> <li>- La faible mobilisation des usagers dans la vie du quartier</li> <li>- De nombreuses impasses sont à relever dans le quartier, pas de voies de communication entre elles</li> <li>- Le manque d'un médiateur sur le quartier</li> <li>- Le manque d'un espace de rencontres au sein du quartier</li> <li>- Des espaces non exploités et non valorisés (manifestations culturelles...)</li> </ul>
Les points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vidéo surveillance, qui est cependant à améliorer.</li> <li>- Le quartier qui a été rénové récemment, un parc immobilier bien entretenu.</li> <li>- Les statistiques de la gendarmerie plutôt satisfaisantes</li> <li>- Une diminution des dégradations sur les deux tiers du parc locatif et délinquances sporadiques</li> <li>- Présence de nombreux espaces verts et aires de jeux</li> <li>- Le bailleur « Opac » est un partenaire avec lequel on peut travailler</li> </ul>
Préconisations (orientations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dispositif « voisins vigilants » à dynamiser</li> <li>- Créer un dispositif d'habitants et/ou se rapprocher du conseil citoyen</li> <li>- Envisager la création d'un ½ poste dans le cadre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance).</li> <li>- Démocratiser la culture pour l'amener dans le quartier.</li> <li>- Développer des actions culturelles et sportives (CAL, école de musique, cinéma...)</li> <li>- Passer par les enfants et les jeunes dans la programmation des choix culturels pour amener les parents à voir autre chose, en définissant bien l'intention de départ</li> <li>- Rénover ou reconvertir l'ancien terrain de bi-cross</li> <li>- Désenclaver le quartier pour favoriser le lien avec les autres quartiers</li> <li>- Créer un poste de médiateur social et lui créer un lieu de rencontre (en partenariat avec l'Opac pour un partage financier et une mise à disposition d'un logement en rez-de-chaussée).</li> <li>- Dynamiser le lien avec l'association Diaphane pour valoriser le quartier</li> <li>- Créer des liaisons sécurisées pour relier les 2 bâtiments du CESAP séparés par la D 931</li> <li>- Faire du conseil citoyen un acteur à part entière</li> </ul>

### Pilier 3 – Cohésion sociale

<b>Partenaires mobilisés</b>	<b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Membre groupe de travail thématique (Cf. page 47) <b>2<sup>ème</sup> phase :</b> Membre du conseil citoyen
Les points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le quartier n'est pas attractif (image négative qui persiste)</li> <li>- Déficit du volet santé sur le secteur : départ du médecin sans remplaçant à ce jour</li> <li>- Pas de moyens efficaces pour attirer du personnel médical</li> <li>- Pas de synergie réelle qui émane du quartier</li> <li>- Chaque acteur détient des informations à son niveau sans forcément les partager (cela au détriment des familles)</li> <li>- Sur les différents volets, le public n'est pas bien informé de ce qui est mis à sa disposition</li> <li>- Déficit sur les moyens de gardes d'enfants.</li> </ul>
Les points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le périmètre du quartier « Les Sables » est de taille raisonnable</li> <li>- La maison de la petite enfance dans le quartier</li> <li>- Des ateliers sur la santé sont mis en place à travers l'épicerie sociale (bilan, diététique, estime de soi...).</li> <li>- Une maison départementale de la solidarité à proximité, avec de nombreuses missions sur la petite enfance et les familles en difficultés</li> <li>- Une volonté des partenaires de travailler ensemble pour mutualiser les actions et les moyens</li> <li>- L'engagement du service de la bibliothèque de la mairie qui ne demande qu'à créer du lien</li> <li>- L'existence d'un C.I.S.P.D (Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)</li> <li>- Crédit qui peut être mobilisé auprès de pôle emploi sur les gardes d'enfants dans ce quartier.</li> </ul>
<p><b>Une dynamique et un maillage est à créer entre les différents partenaires. La nécessité de travailler en transversalité pour mobiliser les compétences s'impose à tous. Une personne ressource devrait être identifiée pour chaque partenaires.</b></p>	
Préconisations (orientations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions sur le volet santé pourraient être mises en place en lien avec le C.C.A.S qui pourrait intervenir en amont</li> <li>- Entretenir un partenariat privilégié avec l'ARS</li> <li>- Recenser les besoins sur le thème de la santé pour envisager une offre de service globale</li> <li>- Rendre interactives les informations détenues par les uns et les autres afin de créer un suivi</li> <li>- Créer un livret qui recenserait les différentes aides et services en place sur le territoire</li> <li>- Créer une grille de lecture sur le thème de la cohésion sociale</li> <li>- Repérer les familles pour mieux les orienter dans l'aide à leur apporter</li> <li>- Faire un lien avec le CISPD et les différents volets qui le composent</li> <li>- Valoriser plus le quartier par une information positive</li> <li>- Envisager le recrutement d'un service civique</li> <li>- Recréer un lien entre les parents de l'école avec les bons éléments de langage pour lever les freins.</li> </ul>

## VII - Les Objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

### 7.1 - Pilier – Emploi et développement économique

*L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations « CGET »*

#### **Orientation stratégique 1 – Faciliter l'accès à l'emploi des personnes résident dans le quartier prioritaire**

*Objectif opérationnel 1.1 – Développer des actions complémentaires à celle du droit commun, levant les freins à l'embauche (lutte contre l'illettrisme, freins à la mobilité, garde d'enfants)*

Action 1.1.1 – Donner de l'autonomie aux femmes du quartier à travers l'apprentissage linguistique, l'information juridique (accès aux droits), l'aide aux déplacements, la garde des enfants et l'orientation vers l'emploi

Action 1.1.2 – Aider les familles monoparentales et les jeunes peu mobiles en les accompagnant vers le dispositif d'aide au permis en partenariat avec pôle emploi, le conseil départemental, le point information jeunesse du centre socioculturel.

Action 1.1.3 – Favoriser l'accueil des enfants en bas âge à la crèche ou la halte-garderie, levant ainsi l'un des freins à l'accès à l'emploi ou la formation des femmes isolées (réservation du nombre de places à définir) et ou le développement d'une association de type LAEP « Lieu d'accueil enfants/parents) conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Action 1.1.4 – Instaurer des points de contact physiques dans le quartier (Pôle emploi, mission locale, point information jeunesse : missions d'accueils et d'informations relayées par les partenaires – mutualisation des informations et services – développement des forums de l'emploi.

Action 1.1.5 – Favoriser l'accès aux apprentissages

Action 1.15 – Développer des offres de formation de proximité (Centre socioculturel, Opac de l'Oise)

*Objectif opérationnel 1.2 – Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes*

Action 1.2.1 – Mobiliser, capter les jeunes sans emploi et hors du système scolaire

Action 1.2.2 – Accompagner les jeunes dans la formation et élever leur niveau de qualification (contrat apprentissage professionnel...)

Action 1.2.3 – Soutenir l'accès des jeunes vers les dispositifs CIVIS et dans les emplois d'avenir.

Action 1.2.4 – Permettre aux jeunes du quartier de formaliser un projet professionnel sur mesure via le dispositif « cité lab - BGE »

**Orientation stratégique 2 – Favoriser l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi et/ou à la création d'entreprises.**

*Objectif opérationnel 2.1 – Accompagner la création et le développement d'activités sur le territoire*

Action 2.1.1 – Dynamiser la structure d'insertion du quartier (Elan CES), développement de structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion (chantiers d'insertion, utilisation renforcée des clauses sociales auprès des entreprises prestataires...)

Action 2.1.2 – Communiquer sur l'offre d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises

Action 2.1.3 – Informer et sensibiliser les publics sur la création d'activités (forums, rencontres entre acteurs, formations...)

Action 2.1.4 – Création d'une centre d'affaires, avec une pépinière d'entreprises, restaurant social, espace de co-working...

## 7.2 - Pilier – Cadre de vie

*L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et en portant une attention particulière aux femmes en intégrant la lutte contre les discriminations « CGET »*

### **Orientation stratégique 1 « Lien social » – Améliorer le cadre de vie au quotidien du territoire prioritaire**

*Objectif opérationnel 1.1 – Renforcer l'initiative des habitants et des associations en travaillant avec eux sur les enjeux du contrat de ville par le biais du conseil citoyen*

Action 1.1.1 – Créer un collectif d'habitants et associatifs pour dynamiser le quartier

Action 1.1.2 – Associer la participation des habitants via le conseil citoyen pour mener de projets socioéducatifs et culturels

*Objectif opérationnel 1.2 – Développer des projets qui concourent à la mixité sociale, la valorisation de l'image du quartier et à l'attractivité de ce dernier*

Action 1.2.1 – Participation des habitants à travailler sur la mémoire du quartier, pour permettre de valoriser leur territoire

*Objectif 1.3 – Développer des projets à dominante culturelle ou sportive qui renforcent les liens entre les projets sociaux et urbains*

Action 1.3.1 – Développer un nouvel équipement de proximité pour les usagers du quartier et de la ville (salles de boxe et tennis)

Action 1.3.2 – Créer des jardins de quartier partagés

Action 1.3.3 – Inscrire une dynamique culturelle au sein du quartier en liaison avec Diaphane, le service culture de la communauté de communes via le C.A.L, le théâtre Dupressoir, la bibliothèque, le centre socioculturel, (faire des nombreux espaces verts des lieux de vie et de rencontre)

### **Orientation stratégique 2 « Tranquillité publique » Favoriser la tranquillité publique au quotidien dans le territoire, prévenir les conduites à risques, prévenir les conflits.**

*Objectif 2.1 – Prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public.*

Action 2.1.1 – Permanence médiation dans le quartier (création d'un poste d'animateur social de quartier : « adulte relais »)

Action 2.1.2 – Lutter contre les violences et discriminations (jeunes, femmes...)

Action 2.1.3 – Lutter contre les incivilités et éducation à la citoyenneté (action de médiation et de prévention par le sport : futsal...)

*Objectif 2.2 – Prévenir la récurrence des primo délinquants, prévenir les conduites à risques (sécurité routière, alcool, drogue...)*

Action 2.2.1 – Mobiliser les partenaires locaux pour la prévention (ANPAA, Mission locale, BPDJ...)

### 7.3 - Pilier – Cohésion sociale

*L'objectif prioritaire vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations « CGET »*

#### **Orientation stratégique 1 « Santé et soins » Favoriser l'accès à la prévention et aux soins, lutter et prévenir contre les risques psychoactifs**

*Objectif opérationnel 1.1 – Améliorer l'accès aux droits et contribuer aux réductions des inégalités en matière de santé*

Action 1.1.1 – Favoriser la création d'espaces collaboratifs et de guichets uniques

Action 1.1.2 – Poursuivre et augmenter la participation des usagers aux ateliers santé

Action 1.1.3 – Favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le territoire

Action 1.1.4 – Poursuivre l'offre de partenariat dans le cadre du point écoute avec l'ANPAA

#### **Orientation stratégique 2 « Education » Faire bénéficier les habitants et enfants du quartier prioritaire d'une offre culturelle d'excellence et leur permettre de développer leurs pratiques**

*Objectif opérationnel 2.1 – Valoriser l'histoire du quartier et la mémoire de leurs habitants, soutenir les émergences culturelles en faisant appel à la créativité des habitants et à de nouveaux modes d'expressions.*

Action 2.1.1 – Poursuivre les ateliers artistiques dans les écoles dans le cadre des C.L.E.A

Action 2.1.2 – Promouvoir la participation des habitants aux ateliers d'expressions scéniques, autour du théâtre, de la danse, de la lecture (bibliothèque hors les murs), aux arts numériques

#### **Orientation stratégique 3 – Education et réussite éducative**

*Objectif opérationnel 3.1 – Développer les dispositifs de repérage et d'accompagnement.*

Action 2.1.1 – Assurer la continuité et la complémentarité de l'action entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs (ex : foot citoyen, aide et accompagnement à la scolarité...)

Action 2.1.2 – Renforcer l'encadrement dans les écoles

Action 2.1.3 – Scolariser les enfants de moins de 3 ans

Action 2.1.4 – Favoriser le lien parents/écoles et renforcer les actions liées au soutien à la parentalité

Action 2.1.5 – Mettre en œuvre le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et ou l'accompagnement à la scolarité en lien avec les partenaires de l'Education Nationale, la CAF, le conseil départemental, le conseil régional...

Action 2.1.6 – Développer les moyens d'intervention avec l'E.P.I.D.E (Etablissement Public d'Insertion de la Défense)

## **Orientation stratégique 4 – « Sports » Favoriser l'accès à tous à la pratique sportive (sport, pratiques sportives et parentalité)**

*Objectif opérationnel 4.1 – Développer des ateliers sportifs pour jeunes et adultes en partenariat avec le tissu associatif local, et renforcer l'offre en équipement sur le quartier*

Action 4.1.1 – Ateliers sportifs et parentalité

Action 4.1.2 – Ateliers sportifs avec pour enjeux de prendre en compte les enjeux transversaux (jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations)

Action 4.1.3 – Développer sur la commune le projet d'une école des sports avec pour particularité d'intégrer les jeunes du quartier prioritaire des Sables et les amener à fréquenter de façon autonome les associations sportives de la commune

Action 4.1.4 – Soutenir le développement de projets individuels ou collectifs des jeunes du quartier

## **Orientation stratégique 5 – « Citoyenneté » Favoriser la citoyenneté par l'appropriation des cultures**

*Objectif opérationnel 4.1 – Développer des actions favorisant la tolérance, l'acceptation de la différence, contribuer au développement de l'apprentissage et à la citoyenneté*

Action 4.1.1 – Animations thématiques sous forme d'ateliers

Action 4.1.2 – Atelier d'alphabétisation

Action 4.1.3 – Accompagnement des familles et des jeunes sur des projets d'actions liées à la citoyenneté

Action 4.1.4 – Favoriser les rencontres intergénérationnelles

### **7.4 - Axe transversal : Egalité entre les femmes et les hommes**

- Former, sensibiliser les acteurs de terrain sur les mécanismes de construction « culturelle » du préjugé, pour pouvoir y remédier
- Appliquer la mixité hommes/femmes dans toutes menées de projets, actions.

### **7.5 - Axe transversal : Lutte contre les discriminations**

- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des acteurs et publics sur les phénomènes discriminatoires (informations, prises de conscience) et les réponses adaptées (accès aux droits, accompagnement des victimes)
- Continuer les actions de sensibilisation et de prévention de lutte contre le racisme et le sexisme : sensibilisation, communication et accompagnement des victimes, particulièrement auprès des enfants et des jeunes.

## VIII - Suivi et évaluation du contrat de ville

Le suivi des actions mises en œuvre permettra de mesurer les résultats obtenus. Un plan d'actions sera réalisé chaque année ce qui permettra d'ajuster les objectifs et décliner les actions.

Cette souplesse permettra également de prendre en compte les propositions émanant des habitants (en particulier via le conseil citoyen).

Ce plan d'actions se rapportera à chaque pilier du contrat de ville ainsi qu'à son plan de financement du contrat.

L'évaluation des actions menées l'année précédente et des ajustements nécessaires, sera préparée par le comité de pilotage technique et les groupes de travail thématiques et validée par le comité de pilotage décisionnel, sous la direction de la Sous-préfecture de Clermont.

Une évaluation globale du contrat sera réalisée en 2020 pour la période 2015/2020

## IX - GLOSSAIRE

**A.A.H** : Allocation pour Adulte Handicapé

**A.C.D.G.H.R** : Association Clermontoise de Danse et Gymnastique Harmonique et Rythmique

**A.D.I.L** : Agence Départementale d'Information sur le Logement

**A.L.C** : Amicale Loisirs du Clermontois

**A.M.O** : Assistance à Maître d'Ouvrage

**A.N.I** : Accord National Interprofessionnel

**A.N.P.A.A** : Association Nationale de Prévention d'Addiction et d'Alcoologie

**A.P.A** : Allocation Personnalisée d'Autonomie

**A.P.C.E** : Association Pour le Couple et l'Enfant

**A.R.S** : Agence Régionale de la Santé

**A.S.E** : Aide Sociale à l'Enfance

**A.S.P.A** : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

**ACSE** : L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

**Allocataire** : l'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par le pôle emploi, la C.A.F, la CRAM ou la MSA

**B.A.F.A** : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

**B.G.E** : Boutique de Gestion de l'Oise

**Bénéficiaire** : les bénéficiaires sont les personnes qui bénéficient indirectement des prestations versées aux allocataires. Par exemple, au sein d'une famille de deux enfants il y a 1 allocataire et 4 bénéficiaires (l'épouse, l'époux et les 2 enfants).

**C.A.F** : Caisse d'Allocation Familiale

**C.A.L** : Centre Animation Loisir

**C.A.S.A** : Centre d'Accueil et de Soins des Conduites Addictives

**C.C.I** : Chambre des Commerces et de l'Industrie

**C.D.C** : Caisse des Dépôts et Consignations

**C.D.I** : Contrat à Durée Déterminée

**C.E.L** : Contrat Educatif Local

**C.E.S.A.P** : Comité d'Etudes, de Soins et d'Action Permanente en faveur des déficients mentaux

**C.G.E.T** : Commission Général à l'Egalité des territoires

**C.H.G** : Centre Hospitalier Général

**C.H.I** : Centre Hospitalier Interdépartemental

**C.I.D.F.F** : Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles

**C.I.S.P.D** : Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

**C.I.V.I.S** : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

**C.L.A.J** : Clermont Loisir Animation Jeunesse

**C.L.E.A** : Contrat Local D'Education Artistique

**C.M.E** : Conseil Municipal Enfants

**C.M.P** : Centre Médico-Psychologique

**C.M.U** : (Couverture Maladie Universelle) – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un autre régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce que l'on appelle la CMU de base.

**C.M.U-C** : (Couverture Maladie Universelle – Complémentaire) : Permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...) ; au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie.

**C.R.A.M** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

**C.A.E** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Sa durée minimale est de 6 mois et sa durée maximale de 24 mois renouvellement compris ; il peut s'agir d'un temps partiel avec un minimum de 20 heures hebdomadaires, sauf exception) ou d'un temps complet. La possibilité de conclure un CAE est ouverte aux employeurs du secteur non marchand (pour l'essentiel, collectivités territoriales, autres personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, associations loi 1901). La conclusion d'un tel contrat ouvre droit, pour l'employeur, à différentes aides : exonération de cotisations sociales patronales à hauteur du Smic, aide à la rémunération fixée en pourcentage du Smic (pouvant aller jusqu'à 95 % du Smic).

**Catégorie 1** : personne sans emploi, immédiatement disponible et qui recherche activement une activité professionnelle en contrat à durée indéterminée.

**CATTP** : Centre d'Activités à Temps Partiel

**CIE STARTER** : Le contrat CIE-Starter est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes. Le montant de l'aide est fixé au niveau régional à hauteur de 45 % du SMIC horaire brut.

**C.I.E** : Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

**CNAF** : Caisse Nationale des Allocations Familiales

**CSP** : Catégorie Socioprofessionnelle

**D** : Départementale

**D.A.S.E.N** : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale

**D.D.T** : Direction Départementale des Territoires

**D.I.V.A** : Dispositif d'Intégration à la Vie Active

**D.R.A.C** : Direction Régional des Affaires Culturelles

**Demandeurs d'emploi** : les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites au pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les demandeurs d'emploi de catégories 1,2 et 3 (pris en compte dans cette publication) sont ceux qui sont immédiatement disponibles et qui n'ont pas déclaré d'activités occasionnelles ou réduites dans le mois (moins de 78 heures) ; ils recherchent activement un contrat à durée indéterminée (à temps plein ou partiel) ou déterminée.

Deux variables structurent la répartition des Demandeurs d'Emploi en fin de Mois dans les cinq catégories A, B, C, D et E :

- Le fait d'avoir exercé ou non une activité professionnelle le mois précédent
- L'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi

DEFM Catégorie A	Personnes à la recherche d'un emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherches d'emploi	Sans emploi
DEFM Catégorie B		Ayant exercé une activité réduite longue d'au plus de 78 h au cours du mois
DEFM Catégorie C		Ayant exercé une activité réduite longue de plus de 78 h au cours du mois
DEFM Catégorie D	Personnes à la recherche d'un emploi non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.	En stage, formation, maladie sans emploi
DEFM Catégorie E		Par exemple, bénéficiaires de contrats aidés

**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques

**DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**E.P.I.D.E** : Etablissement Public d'Insertion de la Défense

**F.E.D.E.R** : Fonds Européen de Développement Régional

**F.I.P.D** : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance

**F.S.E** : Fond Social Européen

**Famille monoparentale** : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant)

**Famille** : une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfants (s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant (s) appartenant au même ménage (famille) INSEE. La part de famille monoparentale se calcule soit sur l'ensemble des ménages soit sur l'ensemble des familles.

**HLM** : Habitat à Loyer Modéré

**I.N.P.E.S** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

**I.T.I** : Investissement Territorial Intégré

**IRIS** : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Il s'agit de zones géographiques définies par l'INSEE comme des ensembles d'ilots contigus.

**L'ANDES** : Association Nationale des Epicerie Sociale

**M.D.P.H** : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

**M.D.S** : Maison de la Solidarité

**M.E.F** : Maison de l'Emploi et de la Formation

**M.S.A** : Mutualité Sociale Agricole

**Ménage** : Un ménage se compose de l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parentés (en cas de cohabitation) Un ménage peut être composé d'une personne. Le chef de ménage est généralement l'homme du couple ou le parent dans le cas d'une famille monoparentale, dans les autres cas, c'est la personne active la plus âgée.

**MILDT** : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie

**O.P.C.U** : « mission » Ordonnance, Pilotage, Coordination Urbaine

**OPAC** : Office Public d'Aménagement et de Construction

**P.A.D.D** : Projet d'Aménagement et Développement Durable

**P.E.D.T** : Projet Educatif Territorial

**P.E.L** : Projet Educatif Local

**P.I.J** : Point Information Jeunesse

**P.J.J** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**P.M.I** : Protection Maternelle Infantile

**P.P.A.E** : Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi

**PAIO** : Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation

**Précarité financière** : Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation CAF ou MSA, étudiants, personnes âgés de 65 ans et plus, régimes spéciaux), ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

**Précarité :** Peut-être défini comme l'état de ce qui est précaire, c'est-à-dire de ce qui n'offre aucune garantie dans la durée, qui est incertain, sans base assurée, révocable. Plusieurs approches de la précarité sont possibles : précarité monétaire, précarité de l'emploi, précarité familiale et précarité du logement.

L'INSEE « Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques » précise « la précarité ne répond pas à une définition univoque et son appréciation soulève des difficultés théoriques et méthodologiques ». Deux dimensions de la précarité peuvent être distinguées [...] d'une part la précarité de l'emploi est caractérisée par la relation contractuelle et plus au moins grande stabilité ; d'autre part la précarité du travail qui renvoie à la manière dont l'individu se représente son rapport à l'emploi (conditions de travail, possibilité de promotion, appréciation de l'environnement de travail...) et la sécurité de l'emploi. (Economie et statistiques N°388-389-2005)

**R.N :** Route Nationale

**R.S.A :** Revenu de solidarité active

**S.A :** Société Anonyme

**S.A.H.C :** Société Archéologique et Historique de Clermont

**S.A.M.U :** Service d'Aide Médicale Urgente

**S.C.O.T :** Schéma de Cohérence Territorial

**S.D.I.S :** Service Départemental d'Incendie et de Secours

**S.N.C.F :** Société Nationale des Chemins de Fer

**T.I.C :** Technologie de l'Information et de la Communication

**Taux de population étrangère :** rapport entre le nombre d'étrangers divisé par l'ensemble de la population.

**Taux de population immigré :** rapport entre le nombre d'immigrés divisé par l'ensemble de la population.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. A l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, d'autres restant étrangers.

Les populations étrangère et immigré ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population d'immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

**Taux de rotation :** le taux de rotation d'un parc d'habitat permet d'apprécier le mouvement à l'intérieur du parc, les entrées et les sorties. Il est calculé à partir du taux d'entrée dans les logements additionné au taux de sortie des logements, le tout divisé par deux.

**U.F.C.V :** Union Française des Centre de Vacances et de loisirs.

**U.U :** Unité Urbaine

**V.V.V :** Ville Vie Vacances

## ANNEXES

Annexe 1 : DRAC

Annexe 2 : Liste arrêtée du conseil citoyen

Annexe 3 : Signatures

## Clermont

### La culture comme vecteur de cohésion sociale

**Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels**

<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Faire</b> de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers
<b>Pilote</b>	<b>Direction</b> Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC), Autre
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les</u> partenaires porteurs : service culture</li> <li>- Les partenaires chargés de la mise en œuvre : les établissements culturels possédant un contrat d'objectif pluriannuel ; les structures culturelles et les équipes artistiques</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Les quartiers de la politique de la ville restent encore assez fermés à la culture. L'objectif est donc d'inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière plus spontanée, et de les accompagner à la découverte de nouvelles formes artistiques.
<b>Objectif stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure les habitants dans le processus créatif (par le biais des résidences d'artistes)</li> <li>- mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques)</li> <li>- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel</li> </ul>
<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie des habitants dans leur fréquentation des structures culturelles et amélioration de la connaissance de l'offre culturelle.</li> <li>- Augmentation de la mixité des publics dans le cadre des actions ou projets culturels proposés</li> <li>- Augmentation des collaborations entre les structures de proximité et les équipements avec conventions d'objectifs, autour de la programmation.</li> </ul>
<b>Droit commun mobilisable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC : BOP 224 – BOP 131</li> <li>- Conseil Régional Culture</li> <li>- Conseil Régional Culture</li> <li>- ville</li> </ul>
<b>Crédits spécifiques mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC : crédits dédiés à la politique de la ville bop 224 dont les résidences</li> <li>- Crédits politique du Conseil Régional</li> <li>- crédits politique de la ville du Conseil départemental</li> <li>- Ville</li> </ul>
<b>Échéancier</b>	Saison culturelle (septembre à juin) sur toute la période du Contrat de Ville
<b>Les indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'habitants intégrés dans le processus créatif et retour qualitatif par les équipes de médiation</li> <li>- statistiques de fréquentation des structures culturelles (origine géographique, âge, sexe, première inscription...)</li> </ul>

## Annexe 2 : Liste arrêtée du conseil citoyen

### **Collège habitants**

Monsieur LARHNIMI Ayoub

Monsieur PETER Jean Claude

Monsieur ETTOUIR Ahmed

Monsieur BONTEMPS Peter

Monsieur EL HAMMI Saïd

Monsieur KOPYLO Jérémy

Mademoiselle BAYARD Samira

Madame GBOGOU Jenifer

Madame BERTE Danièle

Madame DEHBI Jihane

Madame BIENIEWICZ Christelle

Madame LEROY Cathy

12 conseillers citoyens habitants (6 hommes, 6 femmes)

### **Collège associations**

Monsieur CARPENTIER Alain – Association Amicale loisirs du Clermontois et du quartier Nord

Monsieur ETTOUIR Ahmed – Association Boxing Club Clermontois

Madame Marie Christine POIROT – Association ACDGHR

Madame CHAHINE – Association SAWA

(3 conseillers associatifs dont 1 membre du collège conseil citoyen qui officie également en qualité de président d'une association du quartier Nord « Boxing Club »)

**Le conseil citoyen de clermont sera composé de 15 personnes.**

## CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION 2015-2020

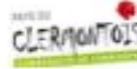
Fait à Clermont, le 7 juillet 2015



Le Préfet de l'Oise  
Délégué territorial de l'agence  
nationale pour la rénovation urbaine  
(ANRU)

Délégué départemental de l'agence  
nationale pour la cohésion sociale et  
l'égalité des chances (l'Acse)

Emmanuel Berthier



Pour le Président de la  
Communauté de communes du  
Clermontois

Lionel Ollivier  
Maire de Clermont



Le Maire de Clermont

Lionel Ollivier



Le Président du Conseil régional  
de Picardie

Claude Gewerc



Le Président du Conseil  
départemental de l'Oise

Edouard Courtial  
Député

Le Procureur de la  
République

Jean-Philippe  
Vicentini



Le recteur de l'Académie  
d'Amiens chancelier des  
Universités

Le directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé  
de Picardie

Valérie Cabuil

Christian Dubosq



Le Président de la  
Chambre de Commerce et  
de l'industrie de l'Oise

Philippe Enjolras



Le Président de la Chambre des  
Métiers et de l'Artisanat



Le Président de la Chambre  
d'Agriculture



La directrice territoriale de  
Pôle Emploi de l'Oise

Zéphyrin Legendre

Jean-Luc Poulain

Dominique Ferrari



Le directeur de la Maison de  
l'Emploi et de la Formation  
Directeur de la Mission Locale de  
Clermont



La directrice par  
intérim de la mission  
locale



Le directeur régional par intérim  
de la Caisse de Dépôts et  
consignations

Dorothee Berland

Aurélie Henonin

Jean-Claude Daverdin



Le directeur de la Caisse  
d'allocations Familiales de  
l'Oise



Le directeur de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie



Le Directeur de  
l'EPIDE

Armelle Pastouret

Jean-André Azam

Bernard Belin



Le Directeur Général de  
l'OPAC de l'Oise

Vincent Peronnaud



Pour le Président du Directoire de  
Picardie Habitat  
Le Directeur de la Gestion Locative

Olivier Zambetti



S.A. HLM DU BEAUVAISIS

Pour la directrice générale de la SA  
HLM du Beauvaisis  
La responsable du patrimoine et  
de la clientèle

Lorraine de Sainte Marie



Le directeur général de la  
SA HLM de l'Oise

Eric Martin



Pour le foyer COALLIA de  
Clermont  
Le directeur Unité Territoriale de  
l'Oise

Eric Nicaise